



Contrat de Développement Etat / Intercollectivités 2017-2021

**Fiches descriptives des projets
reçues au 23.11.2016**

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITES

ENJEU R-11 – Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale.

Opération n° I-1 : CONTOURNEMENT DU MONT-DORE

1. Finalités et enjeux

Etat des lieux :

Le Sud-Est de la commune du Mont-Dore et la commune de Yaté sont desservies par la route provinciale n°1 (Route du Sud – RP1).

La pérennité de cette desserte est extrêmement importante pour la sécurité et l'économie de la Nouvelle-Calédonie, car la RP1 représente le seul itinéraire entre l'agglomération du Grand Nouméa, avec ses enjeux en terme médical, d'emplois, de services, etc..., et :

- l'Usine du Sud
- Yaté
- Le Mont-Dore Sud, le Vallon Dore, et Plum

L'opération s'inscrit dans un schéma d'amélioration progressive de conditions de circulation sur la route provinciale Sud n° 1 dans ses sections urbaines et suburbaines situées sur la commune du Mont-Dore entre le carrefour giratoire de Yahoué et le virage de la Roche Liane.

La section courante de la RP1 entre les carrefours de Yahoué et Ah-Yen ainsi que les autres carrefours giratoires se trouvant sur cette section de route ont déjà fait l'objet de travaux d'aménagement.

Objectifs global et spécifiques de l'opération :

L'opération a pour but de faciliter la circulation routière entre les zones suburbaines de la commune du Mont-Dore.

La présente opération concerne l'aménagement de la section de la RP1 comprise entre Boulari, et le virage de la Roche Liane.

2. Présentation technique

Le projet consiste à offrir aux usagers une solution alternative de circulation pour la desserte du sud-est de la commune du Mont-Dore, afin de garantir aux habitants le droit à la libre circulation sur un itinéraire principal d'agglomération, notamment en cas de difficulté de circulation sur l'itinéraire existant.

A ce stade du projet il est prévu :

- de réaliser une étude préalable de l'ensemble des solutions de mise en œuvre d'itinéraires de substitution de la section Boulari – La Coulée, soit environ 6 kilomètres :
 - 1) Maîtrise d'œuvre ;
 - 2) Levés topographiques (y compris bathymétriques) ;
 - 3) Etudes géotechniques ;
 - 4) Etudes d'accidentalité ;
 - 5) Etudes environnementales ;
 - 6) Etudes d'impacts.
- De réaliser les études techniques niveau APS, APD et DCE du tracé retenu à l'issue de cette étude préalable ;
- De réaliser une première phase de travaux d'aménagement du tracé routier.

Modalités de mise en œuvre :

- la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération seront assurées par la Direction de l'Équipement de la province Sud ;
- l'étude préalable sera confiée à un bureau d'études techniques spécialisé ;
- la maîtrise d'œuvre de la solution retenue sera assurée par la direction de l'équipement de la province Sud.

Foncier : maîtrisé par la province Sud, travaux prévus dans l'emprise de la RP1 ou sur le domaine maritime public maritime de la province Sud.

3. Plan de financement

- Coût total : 4.5 milliards FCFP
- Coût contractualisé : 1 milliard FCFP
- Plan de financement sollicité

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	8 380 000	838 000	10,00%	2 514 000	30,00%	5 028 000	60,00%
FCFP	1 000 000 000	100 000 000		300 000 000		600 000 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement)
- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple)
- Echancier financier prévisionnel : **à compléter**

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
€						
FCFP						

5. Impacts attendus

- Impact positif sur le secteur du BTP.
- Amélioration des conditions de déplacement et des temps de circulation.
- Réduction des temps de trajet.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie

L'investissement ne générera pas de ressources propres

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement sera de 20 MF / an.

7. Evaluation :

Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu R-11 « Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	26 000 habitants	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Pas d'enquête envisagée	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITES

ENJEU « R11-1 Infrastructures de base et continuité »

Opération n° I-2 : AMELIORATION LIAISON INTERPROVINCIALE SUR LA COTE EST (Route Thio – Canala)

1. Finalités et enjeux

Etat des lieux :

Le col de Petchécara sépare la commune de Thio située en Province Sud et la commune de Canala située en province Nord, sur une longueur totale de 13,2 kilomètres.

Dans son état initial, la route est une piste monovoie située en relief montagneux présentant un tracé particulièrement sinueux et de très fortes déclivités.

Son trafic présente la particularité d'être réglementé par des horaires imposant une circulation alternée avec un changement de sens de circulation à chaque heure.

La province Nord a aménagé les 5,9 km du col de Petchekara situés dans son périmètre sur les précédents contrats de développement et la province Sud a réalisé une première tranche hors contrat de 2.5 km depuis l'ouvrage de Dothio.

Objectif global et spécifique de l'opération

L'opération vise à améliorer les conditions de transport des personnes et des biens entre les provinces Sud et Nord sur la côte Est pour faciliter les échanges économiques et culturels entre les communes de Thio et de Canala.

L'objectif est de poursuivre l'aménagement de la liaison routière entre ces communes en réalisant des travaux de terrassement, d'assainissement et de revêtement sur les 6 km restants de la partie province Sud du col de Petchekara ainsi qu'en reconstruisant le pont de Dothio, ouvrage monovoie de 31 m de longueur submersible en cas de forte pluie et interdit aux poids lourds du fait de nombreux problèmes structurels.

Cet aménagement global s'inscrit dans la cadre du désenclavement des populations de l'intérieur. Il permettra d'offrir des conditions de déplacement satisfaisantes et sécurisantes entre les deux communes limitrophes des provinces Sud et Nord.

Population cible :

La population des communes de Thio en province Sud et Canala en province Nord, soit environ 6300 habitants.

2. Présentation technique

Description de l'opération : L'aménagement prévu consiste à élargir, assainir, et réaliser une chaussée revêtue sur environ 6 km pour un coût d'opération de 230 MF et reconstruire le pont de Dothio pour un coût d'opération de 144 MF.

Pour cela, un programme de travaux en 2 tranches pour l'aménagement de la route de Petchekara a été établi :

* 1^{ère} tranche en 2017: assainissement, rechargement et revêtement de la chaussée sur 3,2 km du col de Dothio au radier du gouverneur, pour un montant de 130 millions de francs.

* 2^{ème} tranche en 2018: Assainissement, rechargement et revêtement de la chaussée sur 2,6 km du radier du gouverneur au sommet du col de Petchekara, pour un montant de 100 millions de francs.

La reconstruction du pont de Dothio est prévue en 2018.

3. Plan de financement

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 134 120,00	892 302	28,47%	892 302	28,47%	1 349 515	43,06%
FCFP	374 000 000	106 480 000		106 480 000		161 040 000	

4. Calendrier de réalisation

Echéancier physique : le démarrage de l'opération est prévu en 2017 et la durée de réalisation est de 2 ans.

Contraintes, difficultés : le foncier est maîtrisé.

Echéancier financier prévisionnel : [à compléter](#)

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
€						
FCFP	130 MF	244 MF				374 MF

5. Impacts attendus

- Impact positif sur le secteur du BTP.
- Amélioration notable des temps de circulation et des conditions de déplacement.
- Amélioration de la santé publique des usagers de la route en minimisant le risque lié à l'amiante environnemental.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie

L'investissement ne générera pas de ressources propres

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement sera de 5 MF.

7. Evaluation

Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

Opération relevant de l'enjeu « R11-1 Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	6 300 habitants	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet.	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Pas d'enquête envisagée.	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITÉS

ENJEU R-11: Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale.

Opération n° I-3: Construction d'un barrage à usages multiples sur la rivière Pouembout

1. Finalités et enjeux

➤ Etat des lieux :

Avec le développement économique et démographique lié à la construction de l'Usine du Nord, les besoins en eau sur les communes de Vook (Voh), Kooñê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout) (VKP) sont croissants. Ces besoins concernent aussi bien l'alimentation en eau potable, l'agriculture, les nouvelles activités économiques que la préservation des milieux aquatiques d'intérêts écologiques et patrimoniaux.

Selon les dernières études menées (2013), les quantités d'eau supplémentaires à fournir pour satisfaire les besoins journaliers sont très importantes. Les ressources ne suffisent déjà plus à satisfaire ces usages en tout temps.

➤ Objectifs globaux et spécifiques de l'opération :

Consciente de cette problématique, la province Nord souhaite agir et compte renforcer la ressource en eau à long terme avec deux objectifs prioritaires : l'alimentation en eau potable et l'irrigation des terres agricoles. Une démarche que la province souhaite conduire dans le respect des populations, des normes environnementales et en appui au développement des activités économiques.

C'est la solution du stockage, via la construction d'un barrage qui a été choisie par les élus de la province Nord permettant de répondre, dans un délai volontariste, compte tenu de la nature de l'ouvrage, aux besoins du développement en limitant au maximum la dépendance énergétique de ce projet et les coûts d'exploitation.

Ce barrage permettrait non seulement de disposer de volumes d'eau suffisants afin de renforcer les ressources existantes, mais aussi de soutenir dans le temps de nouvelles activités économiques.

2. Présentation technique

➤ Description de l'opération

L'opération globale est planifiée de la façon suivante :

- **Etude de pré faisabilité (2012-2013)**

L'estimation des besoins réalisée par le bureau d'études EGIS et remise à la province Nord en 2013 a permis de conduire au choix technique pour le renforcement de la ressource sur VKP : le barrage à usages multiples.

- **Programmation (2015-2018)**

C'est l'étape en cours que la province Nord a choisi de mener en s'adjoignant les services d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. L'étude de programmation permet de préciser les besoins et de définir les objectifs de l'opération, ainsi que les contraintes et exigences d'ordre économique, environnemental, technique, fonctionnel et d'insertion dans le paysage, relatives à la réalisation et à l'exploitation de l'ouvrage. De même, elle a pour objectif de définir le mode de gestion de l'ouvrage le plus approprié au contexte de la zone VKP. Son objectif final est la réalisation du dossier de consultation des entreprises pour la passation du marché de conception-réalisation.

L'étude de programmation sera financée en partie sur fonds propres, et en partie sur CD.

- **Conception-réalisation (2018-2021)**

Afin de s'assurer de la meilleure mise en œuvre d'un tel projet, il a été choisi de s'orienter vers une mission de conception-réalisation, qui permet une implication réelle et entière de l'entreprise, depuis la conception des ouvrages, jusqu'à leur livraison et mise en service.

- **Exploitation (dès 2021)**

L'étude de programmation aura permis de définir le mode d'exploitation du barrage et de ses ouvrages annexes, qu'il faudra mettre en œuvre sur le long terme, afin d'assurer un service public de qualité.

- Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la province Nord représentée par la Direction de l'Aménagement et du Foncier. Concernant la conception-réalisation, il est donc prévu que l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage assure le suivi des travaux et veille à l'atteinte des objectifs fixés dans le programme de l'opération.

L'étude de programmation s'articule de la façon suivante :

- Phase 0 (oct.- nov. 15) : initialisation de l'étude et communication
- Phase 1 (déc. 15 - juin 16) : état des lieux permettant la définition des besoins et des contraintes
- Phase 2 (juil. 17 - oct. 17) : orientations d'aménagement résultant de l'élaboration de scénarii et l'étude de leur faisabilité
- Phase 3 (nov. 17 - janv. 18) : programmation fonctionnelle, financière et technique du barrage à partir du scénario retenu
- Phase 4 (fév.18 - août 18) : assistance au marché de travaux
- Phase 5 (sept 2018 - 2021) : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et réalisation des ouvrages

- Foncier :

L'implantation du barrage n'étant pas encore déterminée, il n'est pas encore possible de définir le type de foncier qui sera impacté par la réalisation de ce projet. Il est cependant fort probable, compte tenu de l'occupation foncière de la vallée de la Pouembout, que des terrains seront à acquérir par la province Nord, le nombre de propriétaires est cependant relativement limité.

3. Plan de financement

Les études de programmation n'étant pas encore finalisée, il est impossible d'avancer toute certitude en ce qui concerne le coût du projet et son mode de financement. La mission de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage comprend d'une part, la définition des caractéristiques techniques du barrage, mais aussi la recherche et la proposition de solutions, en vue de définir les modalités de gestion et d'exploitation du barrage et d'établir le montage financier (investissement et fonctionnement).

En fin de phase 1, trois sites maximum pour l'implantation du barrage ont été identifiés et des premières approches de coût global sont réalisées.

En fin de phase 2, les grandes lignes du projet seront données : le volume stocké, l'implantation du barrage, le mode de gestion et le plan de financement. Ce dernier pourrait être le suivant :

- **Coût total estimé (Etudes et travaux) : 4 500 000 000 F.CFP**
- Participation Nouvelle-Calédonie : 1 400 000 000 F.CFP (31,00 %)
- Participation province Nord : 2 050 000 000 F.CFP (45,70%)
- Participation Etat (sur deux contrats) : 1 050 000 000 F.CFP (23,30%)

Maîtrise d'ouvrage : province Nord

- **Coût estimé des travaux : 4 000 000 000 F.CFP**

- **Coût contractualisé : 2 400 000 000 F.CFP (travaux)**
- Origine des crédits et montants : État et province Nord
- Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part Nouvelle-Calédonie		Part Province Nord	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	20 112 000	5 028 000	25%	11 732 000	58%	3 352 000	17%
F CFP	2 400 000 000	600 000 000		1 400 000 000		400 000 000	

4. Calendrier de réalisation

- Echéancier physique

Etapas	Année	2015	2016				2017				2018				2019				2020				2021	
		Phasage	T4	T1	T2	T3	T4	T1																
programmation	Phase 0																							
	Phase 1																							
	Phase 2																							
	Phase 3																							
	Phase 4																							
conception	Phase 5																							
	Appel d'offres																							
	Projet																							
	Travaux																							

Ce calendrier prévisionnel n'inclut pas les retards qui pourraient être engendrés par exemple par :

- les aspects fonciers
- les aspects réglementaires (services instructeurs de demandes d'autorisation, d'agrément, etc.)
- la mobilisation des entreprises pour la réalisation des investigations complémentaires
- ...

- Contraintes, difficultés

- Les principales contraintes sont d'ordre technique, foncier, juridique,
- Contraintes environnementales : milieu naturel préservé, mise en application de la charte chantier vert, procédure d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial de la Nouvelle-Calédonie,
- Contraintes foncières : accords des propriétaires concernés (publics, privés et / ou coutumier) à obtenir.

- Echéancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	419 000	419 000	5 028 000	11 732 000	2 514 000	20 112 000
F CFP	50 000 000	50 000 000	600 000 000	1 400 000 000	300 000 000	2 400 000 000

5. Impacts attendus

- Effets attendus en termes d'emploi

Période de conception-réalisation : économie de marché des grands travaux dynamisée, de nombreuses entreprises d'une multitude de corps de métiers seront appelées à participer à ce projet : environnement, géotechnique, géologie, hydraulique, topographie, terrassement, génie civil, etc.

Exploitation : appui au développement urbain et économique (agricole, commercial, industriel) de la zone par la mise à disposition d'eau en quantité suffisante. Le développement touristique pourrait également être impacté de façon positive par ce projet (loisirs de pleine nature, loisirs aquatiques)

- Effets attendus en termes de satisfaction des usagers

Le barrage est un grand projet attendu depuis des années par de nombreux usagers de la zone, en particulier les maires des communes VKP, qui doivent limiter les délivrances de permis de lotir et les agriculteurs, qui sont régulièrement limités par le manque d'eau pour l'irrigation de leurs parcelles et peinent à développer leurs exploitations.

Des restrictions d'usages (domestiques et agricoles) ont dû être mises en œuvre en 2014 et 2015, pour pallier le manque d'eau en période de sécheresse. Cette situation n'est pas favorable à un développement serein de la zone VKP.

- Effets attendus en termes d'environnement

L'un des objectifs prioritaires de ce projet est de maintenir un écoulement permanent dans la rivière Pouembout. La nappe d'accompagnement de cette rivière est hautement menacée par les intrusions marines. Un écoulement permanent dans la rivière permet de recharger la nappe et de contribuer à repousser les eaux marines vers l'aval.

De plus, un écoulement assuré en toute période de l'année favorisera la recolonisation de certaines espèces aquatiques qui ont aujourd'hui fuit cette rivière.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

La question de l'exploitation et de la maintenance de l'opération est abordée au cours de l'étude de programmation. Le choix du mode de gestion et d'exploitation sera fait en fin de phase 2 et approfondi en phase 3 (courant 2017).

L'investissement générera des ressources propres.

Le montage financier de l'opération sera finalisé en fin de phase 3 de la programmation. L'objectif fixé est de couvrir le petit équilibre de fonctionnement de l'ouvrage (charges liées à l'exploitation sans considérer l'amortissement de l'ouvrage et les intérêts financiers).

Ce coût à la charge de la collectivité lié à l'exploitation et à la maintenance de l'investissement est fonction du type d'ouvrage, du mode de gestion et d'exploitation. Une première approche sera faite en fin de phase 2 et le coût précis devrait donc être disponible en fin de phase 3 (courant 2017/2018).

7. Evaluation

a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu « R-11 Infrastructures de base et continuité »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	12 484 Habitants de VKP	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0	3882 Foyers sur VKP	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux	12 484 Habitants de VKP	Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Pas d'enquête prévue	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Population desservie – volumes stockés - volumes utilisés – sécurisation de l'accès à la ressource

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITES

ENJEU D12 – Education et formation Opération n° III-1 : Plan Jeunesse Outre-mer (parcours d'excellence et projets innovants)

Sous-opération : Parcours d'excellence

1. Finalités et enjeux

Les élus du Congrès ont adopté le 15 janvier 2016 le projet éducatif de l'école calédonienne qui vise à donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite et a vocation à réduire les inégalités entre les élèves sur l'ensemble du territoire.

En effet, si au regard du taux de scolarisation et de la réussite scolaire, le système éducatif calédonien est performant et si le taux de réussite aux examens est en constante progression pour toutes les communautés et sur l'ensemble du territoire – force est de constater que l'école calédonienne a tendance également à reproduire un « déterminisme sociologique et ethnique » et que les inégalités structurelles pèsent encore fortement sur les parcours des élèves issus des milieux défavorisés.

Afin de promouvoir l'égalité des chances - particulièrement dans l'accès aux études supérieures ou aux formations d'excellence pour tous – la Nouvelle-Calédonie souhaite donc conduire une action plus déterminée et plus systématique pour réduire effectivement et durablement les effets des inégalités sociales, culturelles et territoriales afin d'améliorer les résultats au baccalauréat, d'augmenter le taux de d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'agira d'expérimenter de nouvelles méthodes d'accompagnement éducatif tout en capitalisant et en consolidant les acquis des dispositifs ayant fait leur preuve tels que le Foyer Juvénat, le foyer Tutorat ou les internats d'excellence.

2. Présentation technique

Le pilotage du dispositif sera assuré par la Nouvelle-Calédonie, par le biais du vice-rectorat qui conventionnera avec les associations qui auront été retenues dans le cadre d'un appel à projets.

Les dispositifs financés au titre du contrat de développement viseront à :

- Favoriser les partenariats pour lever les freins liés à l'hébergement et au transport des élèves en fonction des zones géographiques
- Consolider les savoirs, les connaissances et compétences sociales nécessaires à la réussite scolaire par des actions coordonnées d'accompagnement et de tutorat et par des méthodes innovantes et adaptées à chaque parcours,
- Soutenir des motivations fondées sur l'estime de soi, la confiance en l'avenir, la curiosité intellectuelle nourrie par le plaisir d'apprendre,
- Doter les élèves de méthodes de travail adapté à leur niveau scolaire,
- Donner aux élèves une meilleure connaissance de leur environnement institutionnelle, économique, culturelle, environnementales par des visites d'institutions, d'entreprises,...
- Assurer un meilleur accès à l'information par un travail sur la représentation des filières de formation permettant aux élèves d'orienter leur parcours, en favorisant une meilleure connaissance des métiers et des milieux de travail notamment des entreprises,

- favoriser des partenariats avec les établissements offrant des formations post bac, des entreprises ou des associations oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement scolaire,

Ces objectifs sont des éléments constitutifs de chaque parcours d'excellence. Dans le cadre de l'appel à projet, la nouvelle Calédonie acquiert auprès des opérateurs des parcours dans le cadre du cahier des charges. Une convention sera passée avec chaque opérateur pour un nombre déterminé de parcours finançable au titre du présent contrat. Le volet accompagnement scolaire serait couvert par des heures supplémentaires d'enseignement (HSE) octroyé par le vice rectorat. Le reste des dépenses liées au parcours serait couvert par un financement complémentaire au titre du présent contrat et qui concerne : le transport, l'hébergement, la restauration, les ateliers, les activités culturelles, les vacances de psychologue, le coût de fonctionnement de la structure...).

Les conditions de mise en œuvre des parcours donneront lieu à une évaluation.

Sous-opération : Projets innovants

Une ou plusieurs opérations « Jeunesse », contractualisées ou non, pourront être proposées dès lors que cette ou ces opérations présente(nt) un caractère particulièrement innovant ou emblématique en termes de réussite éducative, de formation et d'emploi ou de correction des déséquilibres et des inégalités.

Dans la limite des AE disponibles chaque année, les crédits du « Plan transversal jeunesse outre-mer » pourront être mobilisés :

- s'agissant d'une opération déjà contractualisée : au-delà des financements prévus au contrat, jusqu'à hauteur de 80% du coût du projet ;
- s'agissant d'une opération non contractualisée : jusqu'à hauteur de 80% du coût du projet.

3. Plan de financement proposé :

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS		Part PN		Part PIL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	4 629 950,00	3 703 960,00	80,00%	231 497,50	5,00%	231 497,50	5,00%	231 497,50	5,00%	231 497,50	5,00%
FCFP	552 500 000	442 000 000		27 625 000		27 625 000		27 625 000		27 625 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation : 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
€	925 990,00	925 990,00	925 990,00	925 990,00	925 990,00	4 629 950,00
FCFP	110 500 000	110 500 000	110 500 000	110 500 000	110 500 000	552 500 000

5. Impacts attendus

- Les impacts attendus : *favoriser les parcours choisis, améliorer les résultats au baccalauréat et augmenter le taux d'accès vers et de réussite dans l'enseignement supérieur des élèves issus des milieux modestes*
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? sans objet

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet de contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ? sans objet

6. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu D12 – Education et formation

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet (70 juvenat et nb ? tutorat par an)	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat
D12-4	Part des demandeurs d'emplois de niveau IV minimum en T0 et T5 dans le total des demandeurs d'emplois	nombre de demandeurs d'emploi niveau V et + en moyenne annuelle rapporté au nb de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle en 2016 et fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITES

ENJEU R21 – Santé et Accès aux soins Opération : **Création d'un Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Agression (CAUVA)**

1. Finalités et enjeux

La situation des victimes de traumatismes et de violences notamment les femmes (1 femme sur 4 a subi au moins une fois une agression physique et/ou sexuelle en NC contre 1 femme sur 10 en métropole) pouvant entraîner l'intervention de la justice exige une prise en charge spécifique pluridisciplinaire de qualité. Il est donc nécessaire que les services sociaux, de santé et les services judiciaires se rapprochent et se concertent pour offrir une réponse organisée à ces besoins.

Le C.H.T., en particulier les urgences pédiatriques comme adultes assurent ponctuellement une mission d'auxiliaire de justice dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Cette action se traduit aussi bien dans l'accueil et la prise en charge des victimes, que des actes médicaux requis par les services judiciaires pour les victimes comme les mis en cause.

Le parcours médico-judiciaire des victimes déjà fragilisées et vulnérables est néanmoins aujourd'hui trop complexe, ce qui les conduit trop souvent à abandonner les poursuites.

Homme, femme ou enfant, le Cauva s'adresse à toute victime, de tout âge, et de tout sexe. Le but du dispositif est une prise en charge pluridisciplinaire en une unité de lieu et de temps. L'idée est de prendre le contre-pied du parcours du combattant que vivent les victimes, et de concentrer les professionnels dans un lieu unique pour une prise en charge sociale, psychologique, de soins, de santé publique et judiciaire.

2. Présentation technique

Le CAUVA intègre les missions d'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) et intervient sur les aspects de la prise en charge des victimes :

➤ **Accueil et aide aux victimes, prévention de la violence**

- Accueillir en première intention des victimes de violences physiques, psychologiques ou d'agression sexuelle.
- Offrir un accueil et un accompagnement pluridisciplinaire au plus près de l'événement traumatique
- Faciliter les procédures judiciaires en créant des protocoles spécifiques avec la police, la gendarmerie, le ministère public et les professionnels de santé et de l'action sociale
- Orienter les victimes et assurer le relais avec les partenaires et organismes dédiés à l'aide aux victimes (interlocuteurs privilégiés du CAUVA).
- Repérer des situations de violence
- Dispenser des conseils médico-légaux et juridiques aux victimes.
-
- Assurer l'observation statistique et scientifique du phénomène de violence.

➤ **Examens, prélèvements et établissements de certificats à la demande de l'autorité judiciaire :**

Médecine légale du vivant :

- Examen médical de personnes interpellées par la police ou la gendarmerie et rédaction de certificats de compatibilité avec mesure de garde à vue,

- Examen somatique d'une personne en garde à vue,
- Examen médical des victimes de traumatisme physique (coups et blessures volontaires ainsi que coups et blessures involontaires) afin de fournir aux autorités judiciaires un état descriptif des blessures et de déterminer la durée d'incapacité temporaire totale de travail,
- Examen médical et prélèvements pour les personnes victimes de viol, d'agression ou d'atteintes sexuelles,
- Examen d'enfant victime de sévices ou de privations,
- Examen de personne âgé et/ou handicapée victime de sévices,
- Examen de personne suspecte de conduite sous l'influence de l'alcool ou des stupéfiants,
- Examen d'un toxicomane ou supposé tel avec recherche paramédicale du stupéfiant,
- Prélèvements divers : sang, sperme, cheveux ongles, ...

Médecine légale du mort :

Le centre hospitalier ne disposant pas actuellement des compétences en la matière, il ne peut assurer la totalité de la mission

A moyen terme, seuls pourraient être réalisés :

- L'examen externe de cadavre ou levée de corps dans le cas exclusif de mort violente présumée comme telle
- La rédaction de certificats de décès, dans le cadre d'enquêtes de décès.

L'activité est financée principalement par le Ministère de la justice par le versement des honoraires et indemnités prévus par le Code de Procédure Pénale au titre des frais de justice (R91, RI 16-14, R120 du CCP) pour la majeure partie.

Le contrat de développement intervient pour verser une subvention d'équilibre en contre partie d'actions (aide aux victimes, conseils, formation ..) et d'évaluations des situations de violence.

- Le CAUVA est une unité fonctionnelle du service des urgences du CHT.

Locaux : Les locaux du CAUVA sont mis à disposition au Médipôle dans le service des urgences.

Personnel : Dans un premier temps, le CAUVA est composé d'un médecin clinicien titulaire en diplôme universitaire de médecine légale, d'une secrétaire médicale temps plein, d'un psychologue à mi-temps

Le coût total évalué annuellement s'élèverait à 38,253 MF répartis comme suit :

- les salaires à mi-temps du psychologue pour 6,191 MF
- le salaire du médecin clinicien pour 27,959 MF
- le salaire de la secrétaire médicale à plein temps pour 3 901 217 F et autres dépenses pour 2 MF.

le ministère de la justice financerait 17 M et le CD 21 M soit 106 M sur les 5 ans

1. Plan de financement :

- Coût total
- Coût contractualisé
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...)¹
- Plan de financement sollicité²

¹ Si tiers financeur, indiquer l'état du financement (acquis, en négociation, en projet)

	Coû total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie	
		Montant	%	Montant	%
€	890 505,39				
FCFP	106 265 560	85 012 448	80%	21 253 112	20%

Budget :

Dépenses			
CORPS	Tarif horaire	Volume annuel	Budget annuel
PSYCHOLOGUE	6 107	1 014,00	6 191 991
PRATIEN HOSPITALIER	13 869	2 016,00	27 959 904
Secrétaire	4 542	859,00	3 901 217
Total			38 053 112
Autres dépenses			
Dispositifs médicaux			50 000
Pharmacie			50 000
divers			100 000
Total			200 000
Recettes			
Réquisition judiciaire			17 000 000
subvention			21 253 112
Total			38 253 112

2. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement) : 2017-2021
- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple)
- Echancier financier prévisionnel⁴ (sur le coût contractualisé)
-

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
€	178 101,08	178 101,08	178 101,08	178 101,08	178 101,08	890 505,39
FCFP	21 253 112	21 253 112	21 253 112	21 253 112	21 253 112	106 265 560

3. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme)

Emplois directs : dans un premier temps : 2,5 ETP

- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?

² Uniquement en FCFP les € seront mis à jour par DAIRCL

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet de contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

4. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

Opération relevant de l'enjeu **R21 – Santé et Accès aux soins**

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R21-1	Nombre de lits disponibles dans la zone en T0 et T+5	nombre de places en hospitalisation dans les structures accessibles en moins de deux heures pour la population de la zone concernée par le projet	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R21-2	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat
R21-3	Enquête de satisfaction auprès de la population cible	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet		Collectivité
R21-4	Nombre d'Evasans en T0 et T+5	ne concerne que le Médipôle	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement		Haut-commissariat

b) *Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)*

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT - INTERCOLLECTIVITES

ENJEU « R22 accès à la culture »

Opération n° IV-1 : Reconstruction du centre culturel Albert Bousquet

1. Finalités et enjeux

La finalité de ce projet est la reconstruction et le réaménagement de la colline du sémaphore et du centre culturel Albert Bousquet, lieu-dit « La colline » pour en faire un lieu de rencontre mêlant divers fonctionnalités. Il s'agit, après étude de faisabilité réalisée en 2012, plutôt que de réaliser des travaux de restauration, tout aussi onéreux et aléatoires, de reconstruire entièrement un centre socio-culturel afin de permettre d'accueillir le public, les artistes et les associations dans les meilleures conditions possibles.

2. Présentation technique

Description de l'opération :

L'opération consiste à aménager la colline de 1 hectare surplombant le centre-ville et y construire un bâtiment de plein pied, construire un bâtiment de plein pied, d'une surface estimée d'environ 1850 m² proposant :

- Un espace d'accueil: Un forum, en partie ouvert et fermé ; Un espace cuisine, cafétéria (et ses salles attenantes telles que la chambre froide, une réserve...) ; des sanitaires hommes et femmes ;
- Les salles de spectacles : Grande salle (scène et gradins) ; Petite salle ; Loges (x4) ; Sanitaires hommes et femmes ; Espaces techniques (réserves, local gradateurs, ateliers, vestiaires...).
- Des bureaux pour l'exploitation par la FOL :
- Des locaux pour les Associations : Bureaux (petites et grandes salles) ; Salles de réunion/formation ;
- Des Locaux techniques.

Modalités de mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage : SCI La Colline détenue à part égales par la province Sud et la fédération des œuvres laïques ;

Conducteur d'opération : Direction de l'Equipement province Sud

Assistance à maîtrise d'ouvrage : Bureau d'étude ABCD en ingénierie culturelle et artistique ;

Maîtrise d'œuvre : non déterminé à ce stade

Foncier : acquis

3. Plan de financement

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS		Part PN		Part PIL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	10 056 000,00	1 508 400,00	15,00%	1 508 400,00	15,00%	5 782 200,00	57,50%	754 200,00	7,50%	502 800,00	5,00%
FCFP	1 200 000 000	180 000 000		180 000 000		690 000 000		90 000 000		60 000 000	

4. Calendrier de réalisation

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement)
 - 1) Lancement du concours d'architecte : M
 - 2) Début des études : M+5
 - 3) Fin des études : M+12
 - 4) Début des travaux : M+16
 - 5) Fin des travaux : M+34
 - 6) Mise en service de l'équipement : M+37
- Contraintes, difficultés : intégrer le projet dans le PUD de la ville de Nouméa
- Echancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	838 000	7 542 000	1 676 000	0	0	10 056 000
FCFP	100 MF	900 MF	200 MF	0	0	1 200 000 000

5. Impacts attendus

Emplois directs : Une vingtaine d'entreprise engendrant l'emploi de 50 personnes en moyenne par mois pendant la durée des 18 mois de chantier.

Emplois indirects : trois agents supplémentaires dont deux régisseurs et un agent d'entretien

Globalement, il s'agit de reconstruire un lieu adapté, performant et sécurisé afin de permettre aux publics et aux professionnels du monde des arts et de la culture de disposer à nouveau d'un lieu adapté aux pratiques artistiques et culturelles mais également socio-éducatives dans des conditions de sécurité optimales. Plus spécifiquement, il permettra aussi de restituer un lieu de diffusion avec une jauge plus importante de ce dont on dispose actuellement. En effet, aucune autre salle de l'agglomération du Grand Nouméa ne propose un lieu avec cette capacité d'accueil dédié spécifiquement à la diffusion de spectacle vivant. La présence de deux salles permettra la diffusion professionnelle, l'accueil de résidences d'artistes très attendu et la diffusion de spectacles jeunes publics. Par ailleurs, la grande salle, polyvalente, pourra être louée pour des séminaires, conférences et autres usages ouverts au monde de l'entreprise favorisant ainsi des recettes propres à la structure.

Effets attendus en termes d'environnement :

Une étude en coût global est souhaitée par la maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de la nature du projet l'emploi d'équipements performants en matière de consommation d'énergie électrique et de climatisation notamment sera privilégié.

L'aménagement paysager de la colline et l'intégration du bâtiment dans son environnement immédiat est une demande clé du programme.

En phase de réalisation des travaux la province Sud s'inscrit dans le cadre de la charte chantier vert et notamment dans la gestion des déchets.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- La structure sera gérée par la FOL
- L'investissement générera des ressources propres.

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : 50 %

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net)

7. Evaluation :

Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu « **R22 - Accès à la culture** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R22-1	Nombre de manifestations programmées dans la région cible	Nombre d'événements culturels organisés dans les communes concernées par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-2	Nombre d'adhérents aux nouvelles structures culturelles / population cible	nombre de titulaires d'une carte d'accès à l'équipement culturel / population des communes desservies par le nouvel équipement	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-3	Nombre de créations locales soutenues par les nouvelles structures	nombre de manifestations artistiques réalisées par des artistes locaux et inscrites au programme de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure		Collectivité
R22-4	Nombre de visiteurs ou nombre de personnes impactées / coût de fonctionnement, comparé au même ratio avant construction	nombre d'entrées de l'année dans l'équipement culturel rapporté au budget de fonctionnement de l'équipement culturel	1 an après mise en service de la structure	Compléter dans la fiche projet si équipement préexistant	Collectivité
R22-5	Enquête auprès de la population cible pour vérifier que tout le monde accède à la culture	mesure de l'origine des utilisateurs de l'équipement	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R22-6	Nombre de projets commencés ou achevés	nombre d'équipements commencés (achevés) à date	Au fur et à mesure de la réalisation de l'opération		Haut-commissariat

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTERCOLLECTIVITES

ENJEU D-12 « Formation professionnelle et Education »

Opération n° V-1 : « Construction de l'Ecole d'art du Pays »

1. Finalités et enjeux

Le projet d'Ecole d'art en Nouvelle-Calédonie est une volonté ancienne des forces vives du pays. Depuis 2003 et la fermeture de l'école d'art de Nouméa, le gouvernement et les provinces réfléchissent à l'appui d'études et d'expériences de formations diverses, à la création d'une école pays avec pour principal objectif de former des artistes pouvant puiser leur inspiration dans le patrimoine kanak et océanien.

Cette école d'art aura aussi pour mission d'assurer sur le long terme la formation d'artisans et cadres de haut niveau, en vue de leur permettre l'acquisition du savoir-faire professionnel et pratique dans les divers métiers d'artisanat, d'art et de production ; et enfin, de développer la formation continue des artisans ainsi que l'assistance technique et le conseil en matière de qualité en faveur des entreprises d'artisanat.

La présente opération a pour objet la construction de locaux d'enseignement et de formation aux métiers d'art. Elle fait partie du programme de développement des équipements culturels de la Nouvelle-Calédonie. Elle contribue à former des professionnels capables de concevoir, imaginer puis fabriquer, de professionnaliser des savoir-faire propres au territoire et à la région océanienne, de conserver et de transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation et les nouvelles technologies.

De dimension Pays, et donc appelée à accueillir des étudiants issus des trois provinces, elle proposera des unités d'hébergement en plus de ses salles de cours et de ses locaux administratifs. Il est aussi prévu une salle d'exposition-vente des œuvres réalisées par les élèves afin que ceux-ci se forment à l'économie de l'artisanat.

Les objectifs de l'Ecole d'art sont multiples et variés que l'on soit stagiaire, enseignant, visiteur, artiste, etc.

Parmi ces objectifs on peut citer :

- former des professionnels capables de concevoir, imaginer puis fabriquer,
- professionnaliser des savoir-faire propre au territoire et à la région océanienne,
- conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation,
- accéder au plus haut niveau de conception, de fabrication, viser l'excellence,
- promouvoir les métiers d'art,
- développer une expertise sur les métiers d'art et leurs savoir-faire, au service des professionnels mais aussi du grand public,
- mettre sur le marché des professionnels qui maîtrisent leur métier dans sa globalité,
- sensibiliser le grand public aux métiers d'art par la mise en place d'évènements (biennale des arts visuels, journée porte ouverte, chemin artistique, show-room,...).

2. Présentation technique

Le projet consiste à réaliser une école d'art qui sera implantée en Province Nord sur les terrains du GDPL Bako et plus précisément sur la parcelle culturelle, foncier qui doit être acquis par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. L'opération comprendra des phases études et travaux.

Le maître de l'ouvrage est le Gouvernement de la NC. La maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération est confiée à la province Nord. La conduite d'opération sera proposée à la SAEML Grand Projet VKP.

L'objectif est la mise en œuvre d'un programme pédagogique et culturel qui prévoit les besoins suivants en surface et par pôles :

Besoins en S.U (surfaces utiles)	m ²
Pôle administratif	355
Pôle Enseignement / formation	709
Pôle technique	39
Dégagements / Circulations / Coursives / Divers	386
TOTAL	1489

Le projet prévoit également, dans le cadre de ses aménagements extérieurs, la réalisation d'unités d'hébergement ainsi qu'une cour paysagée, des espaces de livraison et des places de parkings pour le personnel et les stagiaires totalisant 1152 m².

3. Plan de financement

Le coût total du projet et coût contractualisé est de 600 000 000 FCFP.

♦ Plan de financement sollicité :

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS		Part PN		Part PIL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 028 000,00	1 508 400,00	30,00%	1 508 400,00	30,00%	1 005 600,00	20,00%	1 005 600,00	20,00%	0,00	0,00%
FCFP	600 000 000	180 000 000		180 000 000		120 000 000		120 000 000		0	

4. Calendrier de réalisation

♦ Echancier prévisionnel physique :

Janvier à juin 2017	Août à octobre 2017	Février 2018	Mai 2018	Août 2018	Octobre 2018	Août 2019	Août 2021	Janvier 2022
Etudes préalables	Concours MOE	APS	APD	DCE	AO	Début des travaux	Réception des travaux	Mise en service

♦ Echancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé) :

	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
€	167 600,00	670 400,00	1 676 000,00	2 430 200,00	83 800,00	5 028 000,00
FCFP	20 000 000	80 000 000	200 000 000	290 000 000	10 000 000	600 000 000

5. Impacts attendus

- ♦ Effets attendus en termes d'emploi : l'opération implique la création de 8 emplois directs constituant le personnel « fixe » de l'école d'art. Et des emplois indirects (enseignants et formateurs) qualifiés de personnel « passager », ainsi que des emplois indirects via la cafétéria de l'école, les transporteurs privés, les entreprises de maintenance et de gardiennage. Les étudiants seront entre 60 et 80.

- ♦ Effets attendus en termes de satisfaction des usagers : La future école d'art ne pourra qu'être un espace ouvert sur les arts et les cultures traditionnelles de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sud, et cela non seulement afin de préserver les spécificités artistiques et patrimoniales du pays et de la région, mais encore et surtout afin d'être à même d'en assurer la continuité et le développement à travers des formes nouvelles de création et d'expression. Il en va en la matière de l'identité même de l'école. Une école du pays, ne peut être qu'une école enracinée, dans le pays, dans sa culture et son histoire.

- ♦ Effets attendus en termes d'environnement : la qualité environnementale des bâtiments consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Il s'agit d'une réponse opérationnelle à la nécessité d'intégrer les critères de développement durable dans l'activité du bâtiment.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Exploitation et maintenance de l'opération (régie, DSP...) : Plusieurs modes de gestion sont à l'étude. La gestion de l'Ecole d'art pourrait être confiée à un établissement public à caractère culturel qui sera créé ultérieurement.

L'investissement générera des ressources propres de 10 % du coût d'exploitation.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est de **26 000 000 CFP** (fonctionnement et programmation).

7. Evaluation

a. *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu D-12 « Formation professionnelle et éducation »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat

D12-4	Part des demandeurs d'emplois de niveau IV minimum en T0 et T5 dans le total des demandeurs d'emplois	nombre de demandeurs d'emploi niveau V et + en moyenne annuelle rapporté au nb de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle en 2016 et fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
-------	---	---	---	--------------------------------	--------------

b. Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

Codes R32-1 / R32-2

♦ Indicateurs proposés :

- Nombre de personnes bénéficiaires de l'équipement et nombre de personnes directement et indirectement impactées par sa mise en service

♦ Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 : projet en cours de réalisation

♦ Objectifs prévus 2022 :

- Nombre de stagiaires : 60 à 80 / an

- Nombre de personnes impactées même indirectement : une centaine

- Répondre au besoin de formation multi-pôles de qualité professionnelle dans les domaines des arts visuels et du multimédia

- Répondre à la volonté d'acquérir un niveau de formation et de qualification nécessaire à l'intégration du marché de l'emploi dans ces domaines de spécialités

- Professionnaliser des savoir-faire propres au Pays et à la région océanienne

Code R32-3

Indicateurs proposés :

- Sensibiliser le grand public aux métiers d'art par la mise en place d'événements (biennale des arts visuels, journée porte ouverte, show-room...)

♦ Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 : projet en cours de réalisation

♦ Objectifs prévus 2022 :

- Nombre d'événements organisés en collaboration avec des associations culturelles sur site et délocalisés : 20

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 ÉTAT – INTERCOLLECTIVITÉ(S)

ENJEU D-12 « Formation professionnelle et éducation »

Opération n° V-2 : Pôle numérique & IUT, pédagogies innovantes et accompagnement de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur

1. Finalités et enjeux

Les réflexions menées sur l'enseignement supérieur et la recherche en Nouvelle-Calédonie, ont conduit récemment d'une part à la création du CRESICA pour la structuration, la mutualisation et la valorisation de la recherche néo-calédonienne, d'autre part à la construction d'un pôle numérique et technologique (PNT) sur le campus de l'UNC à Nouville financé à hauteur de 37% dans le cadre du CDEI 2012-2016. Cet ensemble de 2 500 m² accueille : de nouveaux locaux de recherche pour les laboratoires de l'UNC et des plateaux techniques de recherche du CRESICA, un studio de production de pédagogies numériques, ainsi que le *learning center* de l'UNC qui inclut un centre de langues.

L'UNC et à travers elle l'enseignement supérieur, se positionne avec les sous-opérations suivantes dans le CDEI 2017-2021 :

- Compléter l'équipement du PNT et augmenter les espaces pédagogiques de l'IUT par le réaménagement des locaux des laboratoires transférés au PNT ;
- Mettre en place un programme ambitieux d'orientation et de préparation des étudiants néo-calédoniens aux études supérieures et, plus particulièrement, à la réussite de leur parcours à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

2. Présentation du projet technique (1^{ère} sous-opération)

Il s'agit des éléments techniques de la tranche conditionnelle de l'opération de construction du pôle numérique et technologique de l'UNC, hébergeant la pédagogie numérique et le DUT « Métiers du multimédia et de l'internet ».

Description de l'opération :

La tranche conditionnelle comprend les éléments suivants :

- L'implantation dans cet ensemble immobilier de la plateforme MET/MEB du CRESICA : 40 millions F. CFP. Véritable outil de caractérisation des éléments relevant de l'univers du minéral et du vivant, il permet d'investiguer la matière à l'échelle nanoscopique. Équipement unique et structurant pour la recherche ainsi que pour l'ensemble des partenaires industriels (notamment ceux du secteur de la mine) en Nouvelle-Calédonie. L'implantation de cette infrastructure, portée unanimement par les instituts, organismes au sein du CRESICA, est un élément nodal d'une plate-forme scientifique telle que le PNT.
- Le réaménagement/restructuration des anciens laboratoires : 45 millions F. CFP. Cette opération est rendue nécessaire pour permettre l'extension des infrastructures de l'IUT.
- L'équipement de salles PECT (Pédagogie en Environnement Collaboratif et Technologique) au sein du PNT : 10 millions F. CFP. Il s'agit d'équipements technologiques permettant de déployer l'ensemble des promotions d'étudiants du DUT MMI. Ces équipements porteront le déploiement de pédagogie numérique (fauteuils interactifs, mobilier intelligent, infrastructures nomades, ...).
- Les aménagements complémentaires : 30 millions F. CFP. Ces aménagements sont constitués par des éléments de protection solaire (végétalisation de la toiture et partie de

brises soleil) du bâtiment et d'aménagements paysagers répondant aux recommandations ECOCAL en matière d'économie d'énergie.

3. Présentation du projet pédagogique (2^{ème} sous-opération)

Les grands indicateurs de suivi de l'enseignement supérieur montrent les difficultés de l'UNC à se positionner honorablement en matière de réussite au niveau licence. Malgré tous les efforts du corps professoral, concrétisés par les différents plans d'aide à la réussite qui se sont succédé, cette situation insatisfaisante perdure. L'écueil majeur demeure la transition entre le lycée et la première année d'université. Il semble urgent d'agir avec un plan d'envergure.

Description de l'opération :

Un programme ambitieux d'orientation et de préparation des étudiants néo-calédoniens aux études supérieures et, plus particulièrement, de préparation aux études à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Ces actions seront en partie déconcentrées (Province Nord et îles), sur le modèle de l'expérience pionnière depuis 2015 en province Nord de diplôme universitaire PES (Préparation aux études supérieures) et pourront aussi prendre la forme d'une propédeutique (formation de niveau infra universitaire), de type « semestre zéro » et/ou « université alternative ». Au-delà du strict fonctionnement de ces actions, le financement couvrira aussi l'accompagnement des enseignants au changement technologiques et pédagogiques. Une pédagogie plus performante et plus adaptée passe en effet, pour prendre la mesure des efforts à produire, par une sensibilisation, voire une formation et un soutien en ingénierie pédagogique des enseignants. Cet accompagnement permettra, entre autres, la prise en main des nouveaux outils intégrés aux salles PECT et e-learning.

La formation de futurs formateurs en langues kanak sera également un programme pilote, et un axe structurant, permettant le développement de l'apprentissage des langues (ou en langues) au niveau scolaire.

La formation des formateurs en langues kanak fera l'objet d'un partenariat (non limitatif) avec le Vice-rectorat et les provinces, pour identifier des enseignants locuteurs, particulièrement dans les matières littéraires, acceptant de suivre une formation en linguistique et didactique des langues, afin de devenir formateurs en langues kanak et offrir par là des atouts supplémentaires dans l'apprentissage scolaire.

Enfin, est sollicité le financement d'un programme « premier emploi dans les métiers de la recherche à l'UNC » pour favoriser l'insertion professionnelle de jeunes docteurs océaniens.

4. Plan de financement

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle Calédonie		Part PS		Part PN		Part PIL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 933 000,00	879 900,00	30,00%	1 319 850,00	45,00 %	293 300,00	10,00%	293 300,00	10,00%	146 650,00	5,00%
FCFP	350 000 000	105 000 000		157 500 000		35 000 000		35 000 000		17 500 000	

5. Calendrier prévisionnel de réalisation

- Echancier physique :

- 40 MF en 2017 pour l'installation de la plateforme MET/MEB dans le PNT (contrainte technique de date liée à la réalisation du gros œuvre pour absence de surcoût) ;

- 45 MF en 2018 de la transformation des locaux des anciens laboratoires en salles pédagogiques pour l'IUT ;
 - 10 MF en 2017 pour l'équipement de salles PECT au sein du PNT ;
 - 30 MF en 2017 pour les aménagements complémentaires du PNT ;
 - 20 MF en 2018 pour insonorisation d'espaces de travail individualisés et/ou en petits groupes
 - 17 MF /an d'heures complémentaires pour les face-à-face pédagogiques la première année et 37 millions les (4) suivantes (15 groupes de TD à 250 heures) ;
 - 8 MF par an pour le programme « premier emploi dans les métiers de la recherche à l'UNC ».
- Contraintes, difficultés : résistance au changement des étudiants et du corps professoral au projet de rénovation pédagogique, équipements pédagogiques ;
- Echancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021
€	879 900	921 800	377 100	377 100	377 100
F. CFP	105 000 000	110 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000

6. Impacts attendus

- Augmentation de l'efficacité de l'orientation des étudiants post bac dans leurs études ;
- Augmentation de la réussite à l'UNC au niveau licence, mais aussi dans les autres filières d'enseignement supérieur de Nouvelle-Calédonie ;
- Opportunité supplémentaire dans l'apprentissage scolaire des enfants, à travers les langues kanak (par la formation de formateurs);
- Meilleure employabilité des jeunes néo-calédoniens ;
- Satisfaction des étudiants en raison des évolutions pédagogiques attendues qui tiendront plus compte de leur comportement dans le monde d'aujourd'hui ;
- En matière d'impact environnemental, limitation des déplacements des usagers par l'usage des nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par développement des possibilités d'enseignement à distance ;
- Facilitation par le programme « premier emploi dans les métiers de la recherche à l'UNC » de l'accès de jeunes docteurs océaniens aux métiers universitaires et de la recherche à travers des fonctions d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche, des *post-doc* à temps plein ou mi-temps... ;
- Confirmation du rayonnement et la visibilité la recherche universitaire en NC, dans la dynamique du CRESICA, par la sous-opération PNT ;
- Ancrage de la plate-forme ultramoderne de microscopie dans le cœur de son environnement scientifique par l'installation du MET-MEB dans le PNT.

7. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- Cette opération est calculée en coût global, tenant compte de l'investissement et du fonctionnement de la structure. La maintenance des équipements prévus dans cette opération sera entièrement intégrée à la maintenance des équipements pédagogiques de l'UNC dans le cadre de ses budgets annuels de fonctionnement. Elle sera assurée par ses équipes de la direction de l'équipement et de

la direction du système d'information. Il n'y aura donc aucun coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement.

- Cet investissement pourra, à la marge, générer quelques ressources propre à l'UNC par la vente de formations dans le cadre de la formation continue, mais cela restera anecdotique et peu représentatif dans le budget de l'établissement, l'activité de formation continue représentant moins de 2 % du budget annuel de l'université. En revanche le MET-MEB générera des recettes d'expertises, essentiellement de la part des sociétés minières et des bureaux d'études, puisqu'aucun autre équipement en Nouvelle-Calédonie ne le permet ; le studio de production de pédagogies numériques générera également des recettes propres.

5. Évaluation

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu D-12 « Formation professionnelle et éducation »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	En début et à la fin du contrat de développement		Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure		Vice-rectorat
D12-4	Part des demandeurs d'emplois de niveau IV minimum en T0 et T5 dans le total des demandeurs d'emplois	nombre de demandeurs d'emploi niveau V et + en moyenne annuelle rapporté au nb de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle en 2016 et fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur T0 et à la fin du contrat de développement	Compléter dans la fiche projet	Collectivité

b) *Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)*

Le PNT est un bâtiment qui sera fréquenté par l'ensemble des étudiant de l'UNC et de ses personnels enseignants et chercheurs, soit une population représentant 3 000 personnes en 2016 et qui sera de 3 300 personnes en 2019, un an après la mise en service du bâtiment.

Quant au programme pédagogique dont l'objet est d'améliorer la réussite des étudiants dès leur première année à l'université, il sera évalué sur la réussite des étudiants qui s'inscrivent pour la première fois (primo entrants) en première année de licence, de DUT ou de DEUST. Cela représente une population de 700 étudiants en 2016.

Il est proposé d'évaluer l'efficacité de l'opération par la mesure de l'indicateur local suivant : pourcentage des primo entrants inscrits en 1ère année de licence, DUT ou DEUST à la rentrée N, sous un régime de formation initiale, poursuivant en 2ème année à la rentrée N+1.

Il s'agit de positionner l'UNC dans la moyenne des universités françaises pluridisciplinaires hors santé, c'est à dire avec un taux de passage de 40 % alors que ce taux est actuellement de 25 %.

En ce qui concerne les indicateurs « recherche et développement », l'UNC a produit en 2015 80 publications dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture ou dans les bases de données internationales (ISI Web of Knowledge, Pub Med...). Les autres indicateurs proposés par la grille D24 ne sont pas pertinents pour l'UNC puisque, jusqu'à présent, aucun projet de recherche, dépôt de brevet, colloque ou séminaire n'a fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre de contrats de développement.

L'objectif ultime est de concourir au succès du plus grand nombre des jeunes Calédoniens dans les formations universitaires, de poursuivre la formation d'une élite locale en capacité d'assumer la large autonomie du pays dans tous les secteurs d'activité, et de contribuer ainsi au rééquilibrage par la formation et le développement social et humain.

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 ÉTAT – COLLECTIVITÉ(S)

ENJEU D-12 « Formation professionnelle et éducation »

Opération n°V-4 : Création d'une antenne de l'université de la Nouvelle-Calédonie en Province Nord

6. Contexte :

Dans le cadre de ses missions, l'Université de la Nouvelle Calédonie doit notamment répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie (2^e § article 4.1.1 de l'accord de Nouméa).

L'UNC, sur les bases d'analyses d'experts externes et de ses différents schémas directeurs évalués positivement par sa tutelle, le ministère de l'enseignement supérieur ainsi que par le ministère des finances, met en place sa stratégie de développement.

Après l'implantation sur le campus de Nouvillé d'infrastructures modernes et innovantes pour l'enseignement, la recherche et la vie étudiante, l'UNC continue à se projeter dans le futur pour accompagner la Nouvelle-Calédonie. Les schémas « numérique » et « pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) » mettaient dès 2011 en exergue :

- l'accroissement du nombre d'étudiants à l'horizon 2017 (pour lesquels il convient d'assurer les conditions favorables à leur réussite) ;
- la nécessaire participation au rééquilibrage par la diffusion de la connaissance en tous points du territoire grâce notamment aux nouvelles technologies.

Récemment voté le SADNC 2025 conforte la nécessité d'améliorer le dynamisme des territoires avec l'émergence du pôle VKP.

Le même schéma renforcé par la loi du 22 juillet 2013 invite au renforcement du continuum entre enseignement supérieur, recherche et innovation ; ce qui se traduit en Nouvelle-Calédonie par la politique de site (contractualisation UNC – Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) et par la Stratégie territoriale pour l'innovation.

Sur la période récente de 2010 à 2015, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie évolue fortement, porté par une dynamique démographique ainsi qu'une stratégie de réussite dans l'enseignement secondaire ; il en résulte :

- une saturation des capacités d'accueil en résidences étudiantes sur l'unique campus universitaire de Nouméa ;
- un accroissement de l'offre de baccalauréats généraux en Province Nord (lycée de Poindimié, de Koumac et dernièrement, lycée agricole déployant une offre de plus en plus large de baccalauréats généraux et technologiques).

Enfin, l'économie de la Province Nord change de dimension avec la mise en fonctionnement de l'usine métallurgique du Nord, créant un nouveau bassin d'emplois et des besoins afférents en formation.

Dès 2013 le constat et les prévisions conduisent l'UNC à positionner dans son schéma directeur immobilier, trois projets stratégiques, cohérents et structurants pour la Nouvelle-Calédonie :

- le pôle numérique et technologique (PNT) (positionné sur l'actuel CDEI 2012-2016)
- l'IUT MMI (tranche conditionnelle du PNT hébergeant la pédagogie numérique et le DUT « métier du multimédia et de l'internet » (positionné sur le prochain CDEI 2017-2021)
- **l'installation d'une antenne universitaire en Province Nord.**

L'implication de l'UNC dans le rééquilibrage entre les Provinces est déjà bien réelle avec les trois cents étudiants diplômés au niveau licence chaque année qui sont en majorité des Océaniens. L'UNC souhaite aller au-delà en créant plus de proximité avec les provinces, via notamment l'usage moderne et innovant des TICE.

L'ouverture en 2018/2019 d'une antenne pilote en Province Nord et la diffusion en tous points du territoire des formations réalisées dans le Learning center s'inscrit dans cette stratégie.

Le partenariat :

L'UNC a le souci d'adosser son offre de formation et ses thématiques de recherche aux besoins de la Nouvelle-Calédonie. En perspective de la mise en adéquation de celle-ci avec les collectivités locales, elle a en juin 2014 initié une concertation avec la Province Nord afin d'identifier les besoins de la collectivité.

Ces projets ont nourris l'accord-cadre signé le 13 mai 2015 entre la Province Nord et l'UNC. Ce document synthétique et stratégique fixe autour de 3 axes majeurs la collaboration entre la collectivité et le seul opérateur national en matière d'enseignement supérieur présent en Nouvelle-Calédonie.

Des conventions thématiques particulières porteront la mise en œuvre du partenariat.

Dans cette perspective, l'UNC a également créé sur sa masse salariale des emplois destinés à la mise en place d'une équipe de spécialistes des TICE pour l'émergence du pôle numérique et désigné Monsieur Samuel GOROHOUNA, Maître de conférences en économie originaire de la Province Nord, en qualité de chargé de mission sur le projet.

7. Présentation volet Formation & Recherche

A -L'Offre de formation

1. Offre existante

- Formations en gestion : DU « Association » visant à former les responsables d'associations financées par la PVN et tendant vers l'accroissement des compétences des responsables et gestionnaires d'associations. Cette formation place le développement local et l'engagement citoyen au cœur de la culture de management des associations.
- DAEU (déjà existant en PN, préparé par le GRETA dans des conditions qualitatives certainement améliorables).

- Formation de « Préparation aux Etudes Supérieures » ; cette formation à destination des bacs professionnels et de personnes souhaitant reprendre des études supérieures, financée par la Province Nord.

2. Offre future adossée à l'antenne

L'UNC est en capacité de répondre favorablement à la plupart des besoins exprimés par la Province Nord en matière de formations et de proposer *in situ* des perspectives de continuité d'études aux bacheliers diplômés des établissements du 2nd degré implantés en Province Nord (notamment via le programme expérimenté par délocalisation en Province Nord en 2016 de la « Préparation aux études supérieures »), de même que des poursuites d'études pour les jeunes déjà titulaires d'un bac+2 (BTS du lycée de Pouembout...) au niveau licences professionnelles ; le développement de l'IUT dans le Nord est également envisagé selon les demandes de la province, de même que les enseignements en formation continue.

L'offre de formation de l'antenne du Nord sera profondément complémentaire et articulée à celle du site de Nouville (et à celle du Lycée de Pouembout pour le niveau licence professionnelle).

Ainsi, la formation de préparation aux études supérieures vise explicitement des poursuites d'études à Nouméa dans les licences de l'UNC après qu'ait été facilitée la transition lycée/université.

Les diplômés à bac+3 sont ensuite éligibles à des poursuites d'études en master à Nouméa.

L'antenne du Nord prend ainsi sa place dans un circuit de formation et de réussite qui encourage aux études supérieures, préserve la mobilité des jeunes et même l'encourage (vers Nouméa, ou hors Calédonie), une fois passées les 1^{ère} 2^e année universitaires qui concentrent les taux d'échecs et d'abandons les plus élevés, particulièrement pour les étudiants habitant hors du grand Nouméa.

Les formations feront intervenir tant des enseignements numériques à distance (que l'UNC développe au titre des pédagogies innovantes) que des enseignements en présentiel sur l'antenne. Par ailleurs, l'UNC pourra aussi étendre sa toute jeune université du temps libre en Province Nord, en utilisant les technologies numériques de l'enseignement à distance, afin d'associer la société civile.

B- La Recherche

Les recommandations actées dans le livre blanc « Quelles recherches scientifiques en Province Nord » produit lors du séminaire de Poindimié organisé en juin 2013 permettent aujourd'hui de cerner très précisément les priorités de la Province en la matière. Ces priorités recourent en grande partie celles des problématiques définies par l'UNC dans le volet recherche de son contrat d'établissement, ainsi que celles du projet partagé du CRESICA.

La mise en œuvre opérationnelle de ces recherches en Province Nord sera facilitée par les infrastructures permettant aux enseignants-chercheurs et chercheurs de travailler dans de bonnes conditions, loin de leur base de Nouméa. L'implantation de l'Université à Koné va changer la donne et permettre la dynamisation des études sur des chantiers situés en Province Nord.

Nombre des travaux réalisés par les enseignants-chercheurs de l'université ont une dimension Pays dans leur approche. Ils intègrent, au-delà des objectifs d'une indispensable recherche académique classique, les volets transfert et application en appui aux politiques de développement durable. Ils visent à répondre, ainsi que le demandent les textes fondateurs de l'Université, aux besoins

exprimés par la Nouvelle-Calédonie. L'installation physique de l'Université en Province Nord va lui permettre de venir en appui aux souhaits exprimés par les populations et les responsables du Nord.

Les axes principaux des recherches qui vont être menées à partir de la base de Koné correspondent aux problématiques prioritaires listées par le livre blanc et sur lesquelles l'Université dispose des compétences humaines pour répondre aux défis de connaissances posés. Mais au-delà de ses propres forces, la création des infrastructures UNC va permettre aux chercheurs des autres organismes implantés en Nouvelle-Calédonie et partenaires de l'Université au sein du CRESICA, de venir étoffer le potentiel humain de la seule université, créant ainsi les masses critiques de chercheurs et techniciens souhaitables à la bonne marche des études à mener. L'implantation physique de l'UNC en Province Nord va jouer le rôle de catalyseur pour cette démarche. L'action se veut complémentaire des premières pierres déjà posées par la Province Nord avec le développement d'une plate-forme scientifique sur la presqu'île de Foué, plate-forme dédiée aux études et travaux à mener en termes de biodiversité et de services écosystémiques associés à la valorisation de la biodiversité locale.

Avec l'IAC installé à Pouembout, le CEN et le centre technique aquacole de l'ADECAL Technopole sur la presqu'île de Foué, l'implantation de l'UNC pourrait impulser la création d'un pôle coordonné d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dans le Nord (l'UNC et l'IAC étant tous deux membres fondateurs du CRESICA).

La pluridisciplinarité des équipes de recherche de l'UNC et de ses partenaires va générer des études sur un spectre plus large de thématiques dans d'excellentes conditions. Grâce à l'installation durable sur site des chercheurs permise par la création des locaux d'accueil et de moyens de laboratoires spécifiques, c'est à court terme que pourront être menées des travaux sur les axes de recherche priorités par la Province Nord. Des études vont pouvoir être lancées sur les ressources en eau, la transmission des savoirs, les politiques publiques et les innovations sociétales, les ressources minérales et leur gouvernance, la gestion des bases de données environnementales, la réussite éducative et, bien entendu, le renforcement des études sur la biodiversité, la gestion, la restauration et la valorisation du vivant sur un espace géographique marqué par la présence de sites inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité situés à proximité de domaines miniers en exploitation nécessaires au développement durable et au rééquilibrage du Pays.

Ces thèmes de recherche s'inscrivent dans le projet partagé du CRESICA et leur traitement dans le cadre de la Province Nord pourra s'inscrire dans les mutualisations déjà en cours mais aussi naturellement dans le cadre précité du pôle coordonné d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dans le Nord.

Les défis sont immenses. Il faut les relever au plus près du terrain et à ce titre, l'implantation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie en Province Nord est un acte fort qu'il convient de soutenir. Cette implantation s'inscrit dans la durée nécessaire à l'ampleur des recherches à mener, complémentaires des actions de formation et de transmission des savoirs, l'autre facette des fonctions de l'Université.

8. Présentation du projet technique:

Un ensemble immobilier de près de 1000 m² est envisagé pour accueillir des infrastructures universitaires classiques (amphithéâtre, salles d'enseignement, bibliothèque, espaces de convivialité, espaces de travail collaboratif) et sera configuré avec un équipement de haute technologie, interconnecté avec le pôle numérique et technologique (PNT) de Nouville, pour s'adapter à l'éloignement et aux nouveaux modes de travail des étudiants, mais également pour faciliter les articulations pédagogiques (Ecole des métiers de l'Image / formations numériques dans le PNT...).

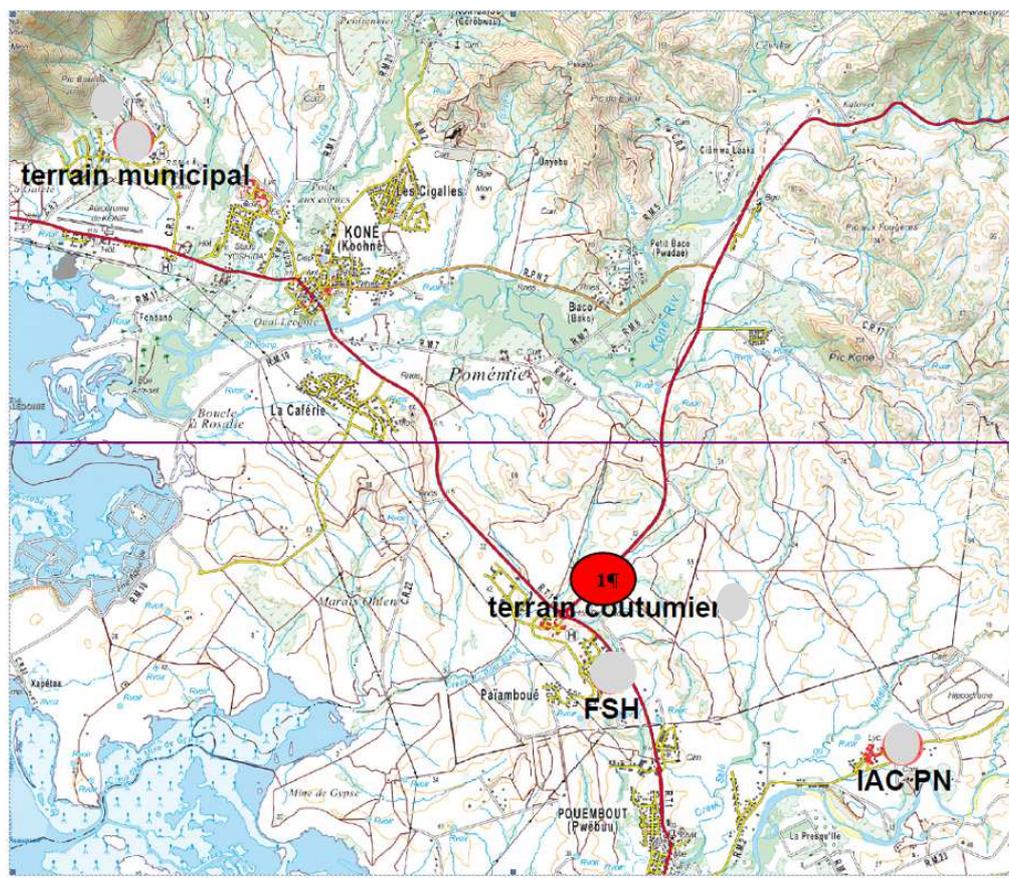
Cet ambitieux projet, pour l'UNC mais également pour la Nouvelle-Calédonie, se décline en termes :

- d'offre de formation sur place, adossée aux besoins
- de recherche dédiée et appliquée au développement fort de cette province
- d'infrastructures modernes et adaptées à la diffusion numérique des enseignements et de la culture scientifique.

Préprogramme de l'opération :

ANTENNE UNC PROVINCE NORD										
TABLEAU DES SURFACES septembre 2016										
DESIGNATION	Tranche Ferme					Tranche conditionnelle				
	U	SURFACES UTILES	TOTAL SURFACES UTILES	Coefficient de pondération	SURFACES TOTALES UTILES PONDEREES	U	SURFACES UTILES	TOTAL SURFACES UTILES	Coefficient de pondération	SURFACES TOTALES UTILES PONDEREES
Amphi 70p - immersif	1	100	100	1,30	130					
salle de cours 40p	2	60	120	1,10	132					
Salle PECT (environnement collaboratif) 40p	1	80	80	1,40	112					
salle informatique et documentation 20 p	1	70	70	1,20	84					
espace accueil	1	30	30	1,00	30					
bureaux doubles	4	15	60	1,10	66					
salle de convivialité (cafet) étudiants	1	50	50	1,20	60					
salle de convivialité (réunion + cafet) personnels	1	30	30	1,20	36					
Sanitaires privés (bureaux enseignants) H+H+hand	1	15	15	1,40	21					
sanitaires publics	1	20	20	1,40	28					
Locaux de recherche										
Logement F3 missionnaires/ chercheurs						1	80	80	1,20	96
locaux annexes						1	15	15	1,00	15
préau						1	150	150	0,70	105
Locaux entretien 5m ² / bat/niveau	1	5	5	1,00	5					
Local technique du réseau informatique	1	10	10	1,00	10					
TOTAL			590		714			245		216
TOTAL UTILE			590	-	714			245	-	216
TOTAL DEGAGEMENTS 25% de SU (avec un coefficient de pondération de 0,9)				148					61	
TOTAL y compris dégagements					862					277
										1 139

Localisation prévue : terrain GDPL



9. Plan de financement :

- a) Coût total : 650 MF : réparti en :
 - 1. Tranche ferme : 540 Mcfp
 - 2. Tranche conditionnelle : 110 Mcfp
- b) Coût contractualisé : 500 MF
- c) Financement tranche ferme sur FDR UNC : 40 Mcfp
- d) Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...) en projet
- e) Plan de financement sollicité :

	Coût total	part État		part Nouvelle-Calédonie		part Province Nord		part Province Sud		part Province des Îles	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 120 000		67,7								
F. CFP	500 000 000	337 000 000									

10. Calendrier de réalisation :

Echéancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021
€					
F. CFP					

11. Impacts attendus :

- a) Accroissement de la part des jeunes bacheliers démarrant ou reprenant des études ;
- b) Amélioration sensible de la transition lycée/université (qualitativement et quantitativement par diminution des échecs et abandons à l'université)
- c) Rééquilibrage par la formation ;
- d) Augmentation de l'efficacité de l'orientation des étudiants post bac dans leurs études ;
- e) Diplomation facilitée à bac +2 de jeunes du Nord déjà titulaires d'un bac +2 (licences pro...)
- f) (Corollaire au point précédent :) articulation avec le lycée de Pouembout (continuum - 3/+3) ;
- g) Augmentation de la réussite à l'UNC au niveau licence, mais aussi dans les autres filières d'enseignement supérieur de Nouvelle-Calédonie ;
- h) Meilleure employabilité des jeunes néo-calédoniens ;
- i) Satisfaction des étudiants en raison des évolutions pédagogiques attendues qui tiendront plus compte de leur comportement dans le monde d'aujourd'hui ;
- j) En matière d'impact environnemental, limitation des déplacements des usagers par l'usage des nouvelles pratiques pédagogiques, notamment par développement des possibilités d'enseignement à distance ;
- k) Facilitation par le programme « premier emploi dans les métiers de la recherche à l'UNC » de l'accès de jeunes docteurs océaniques aux métiers universitaires et de la recherche à travers des fonctions d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche, des post-doc à temps plein ou mi-temps... ;
- l) Confirmation du rayonnement et la visibilité la recherche universitaire en NC, dans la dynamique du CRESICA, par la sous-opération PNT.

12. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- a) Cette opération est calculée en coût global, tenant compte de l'investissement et du fonctionnement de la structure. La maintenance des équipements prévus dans cette opération sera entièrement intégrée à la maintenance des équipements pédagogiques de l'UNC dans le cadre de ses budgets annuels de fonctionnement. Elle sera assurée par ses équipes de la direction de l'équipement et de la direction du système d'information.
- b) Cet investissement pourra, à la marge, générer quelques ressources propre à l'UNC par la vente de formations dans le cadre de la formation continue, mais cela restera anecdotique et peu représentatif dans le budget de l'établissement, l'activité de formation continue représentant moins de 2 % du budget annuel de l'université.

13. Évaluation :

L'antenne du Nord est un bâtiment qui sera fréquenté par des étudiants majoritairement issus de la Province Nord, par les personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'UNC.

Il est proposé d'évaluer l'efficacité de l'opération par la mesure des indicateurs ad hoc suivants :

- nombre d'étudiants de Province Nord, voire de PN + PIL, titulaire d'un bac+2 amené à la diplomation à niveau bac +3 via l'antenne du Nord
- évolution du nombre de jeunes bacheliers démarrant ou reprenant des études supérieures avec succès
- nombre de jeunes amené à bac+2 quand l'IUT aura développé au moins un DUT en Province Nord.

Quant au projet pédagogique dont l'objet est d'améliorer l'accès des jeunes bacheliers à l'université, il sera évalué sur la réussite des étudiants qui s'inscrivent pour la première fois (primo entrants) à l'université, et par la baisse des échecs et abandons en première année d'université (cf. supra « Préparation aux études universitaires »).

L'objectif ultime est de concourir au succès du plus grand nombre des jeunes Calédoniens dans les formations universitaires, de poursuivre la formation d'une élite locale en capacité d'assumer la large autonomie du pays dans tous les secteurs d'activité, et de contribuer ainsi au rééquilibrage par la formation et le développement social et humain.

Enjeu « D12 – Education et formation »

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2021	SOURCE
D12-1	Nombre de bénéficiaires	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	A la rédaction de la fiche projet	Entre 150 et 200 étudiants	Collectivité
D12-2	Evolution du taux de réussite aux examens en T0 et T+5	nombre de lauréats aux examens (ou passage niveau supérieur) préparés dans le nouvel équipement, rapporté au nombre d'inscrits dans cet établissement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	50% de taux de réussite a minima, toutes formations confondues	Vice-rectorat
D12-3	Nombre de bénéficiaires / population concernée	nombre d'inscrit dans le nouvel équipement de formation, rapporté à la population desservie par cet équipement	1 an après mise en service de la structure	n.p.	Vice-rectorat
D12-4	Part des demandeurs d'emplois de niveau IV minimum en T0 et T5 dans le total des demandeurs d'emplois	nombre de demandeurs d'emploi niveau V et + en moyenne annuelle rapporté au nb de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle en 2016 et fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	n.p.	Collectivité

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – COLLECTIVITES**

ENJEU « D22 – Environnement et biodiversité »

Opération n° VI-1 : Conservatoire d'espaces naturels

14. Finalités et enjeux :

Le Groupement d'Intérêt Public « Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) », structure du pays dont le siège social et les bureaux sont basés à Koné, a été créé par arrêté de l'Etat en février 2011 et est opérationnel depuis janvier 2012.

A l'origine focalisé sur les thématiques « forêt sèche » et « patrimoine mondial », financées dans le cadre du précédent contrat, ses activités se sont très rapidement diversifiées, dès janvier 2013, à la demande de ses administrateurs, en incluant notamment la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes (financée hors contrat de 2013 à 2016).

Actuellement, les activités des 3 pôles thématiques « Forêt sèche », Patrimoine mondial » et « Espèces envahissantes » sont mises en œuvre par 9 personnes (5 cadres, 3 techniciens, 1 VSC). Une directrice et une secrétaire de direction assurent la transversalité des opérations et la gestion administrative du GIP.

Au sein des pôles sont également accueillis annuellement des stagiaires de longue durée, dont des jeunes du pays, indemnisés par le CEN, et qui contribuent à la réalisation d'actions ciblées.

A la demande des administrateurs, le CEN est engagé depuis 2016, aux côtés de l'Etat, dans la coordination de l'IFRECOR, pour laquelle une ressource (VSC) a été engagée à temps plein pour cette année de transition. Dès 2017, le CEN devrait également être engagé dans la coordination du plan dugong à l'échelle du Pays.

Le CEN emploie donc en 2016 onze personnes et accueille quatre stagiaires.

Le financement du CEN de 2012 à 2016 a été assuré en grande partie par l'actuelle génération de contrat Etat-Inter collectivités (2011-2015 + 2016), ainsi que par des fonds complémentaires hors contrat, de l'Etat, des provinces et de l'APICAN, pour notamment assurer la prise en compte des activités du pôle espèces envahissantes (depuis janvier 2013) et de la coordination d'IFRECOR (depuis mars 2016). LE CEN s'est également attaché à diversifier, avec succès, ses ressources financières en répondant à des appels à projet (Union Européenne- Best 2.0).

Le Conseil d'administration valide le plan d'action annuel du CEN, proposé par les 3 Comités Techniques thématiques, et des rapports d'activités sont rédigés annuellement, faisant état des réalisations au niveau des 3 pôles thématiques et des autres activités transversales menées.

Une étude d'évaluation prospective du CEN, lancée en mai 2016, pourrait déboucher notamment sur des propositions nouvelles de gouvernance et de missions.

Le site Internet www.cen.nc permet de suivre les activités du CEN et ses actualités.

Le CEN entend poursuivre le rôle qui lui a été dévolu par ses statuts, à savoir un outil de **coopération**, de **concertation** et **d'animation** au service des stratégies environnementales définies par l'ensemble des collectivités de Nouvelle-Calédonie et par l'Etat.

Il a pour objectif de **poursuivre sa mission** en vue d'**étudier**, de **comprendre**, de **conserver**, de **protéger**, de **restaurer**, de **valoriser** et de **faire connaître** les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable, en particulier :

- La conservation et la restauration des forêts sèche de Nouvelle-Calédonie
- La coordination de la gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial ainsi que la coordination et l'animation d'IFRECOR
- La coordination de la lutte contre les espèces envahissantes
- La coordination et mise en œuvre de plan(s) d'action en faveur d'espèce(s) vulnérable(s)

Tout en assurant également, par thématique et aussi de manière transversale :

- L'éducation et la sensibilisation du public, via l'édition d'ouvrages, de films, de fiches, de posters, un stand d'informations avec maquette interactive, quizz et exposition
- La valorisation et la communication, via un site Internet (www.cen.nc) et un centre de ressources, une lettre d'information CEN bi-annuelle

15. Présentation technique :

L'opération consiste à assurer le financement du fonctionnement du CEN et de la mise en œuvre de ses activités, notamment celles décrites ci-dessus, et détaillées ci-dessous, voire les activités futures qu'il pourrait être décidé de confier au CEN, en fonction des résultats de l'évaluation prospective et des décisions ultérieures de son conseil d'administration.

Conservation et restauration des forêts sèche de Nouvelle-Calédonie :

I-Doubler le rythme de protection physique des sites de FS, en passant de 300 ha à 600 ha, voire 700 ha de FS protégées physiquement : accroître la superficie protégée et gérée de FS parmi les FS connues -

II- Multiplier par 10 les surfaces reboisées, afin de parvenir à 200 ha d'ici 2023, tout en baissant les coûts unitaires : à partir des sites existants protégés et gérés, développer les plantations de FS pour améliorer leur résilience et la connectivité avec les milieux voisins.

Coordination de la gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial - coordination et animation d'IFRECOR

I - Valoriser et promouvoir la gestion du bien

II- Soutenir l'action des comités de gestion : organiser des formations, contribuer aux échanges d'expertises soutenir l'action des CG et contribuer à leur donner de la visibilité, maintenir les liens entre les CG et les acteurs de la gestion, accompagner la réflexion sur la mise en place d'outils d'animation d'un réseau de bénévoles

III- Participer à l'identification des besoins en suivi de l'intégrité du site inscrit, accompagner l'identification d'indicateurs communs, accompagner la mutualisation et le partage d'expériences entre gestionnaires, assurer la veille et la mise en réseau avec les autres sites inscrits, rendre compte au Centre du Patrimoine Mondial

IV - Soutien et appui aux instituts de recherche sur des études concernant la gestion, le suivi du bien inscrit

V-. Coordination et animation de l'IFRECOR en Nouvelle-Calédonie

VI- coordination du plan d'actions dugong à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (en projet)

Coordination de la lutte contre les espèces envahissantes

I. Prévenir et lutter activement : Assurer le suivi et la gestion des signalements d'EEE, Cellule de veille – Détection précoce et Réaction rapide - Elaborer et tester des prototypes et/ou méthodes simples de lutte ou de suivi à destination des gestionnaires et partenaires - Centraliser, sécuriser et analyser les données

II. Sensibiliser, communiquer, former et transférer : formation et transfert de techniques simples de lutte ou de suivi développées, maintenir le lien d'information auprès des partenaires locaux, et auprès du réseau national et international,

III. Coordonner et animer : Coordonner l'élaboration de la stratégie Pays de lutte contre les EEE, coordonner l'élaboration des plans d'actions définis comme prioritaire pour les espèces établies, coordonner des actions relatives à la lutte et au suivi de gros gibiers envahissants "cerf-cochon", maintenir l'activité réseau avec les partenaires extérieurs (nationaux et internationaux)

IV. Expertiser : Apporter une expertise auprès de partenaires locaux, apporter une expertise auprès de projets réalisés en Nouvelle-Calédonie, apporter une expertise auprès de projets hors NC

La réalisation des activités confiées au CEN sont effectuées :

- par les agents du CEN directement, la structure assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations
- par le biais de prestations (bureaux d'étude, cabinets de services, ...), le CEN assurant la maîtrise d'ouvrage
- par le biais du développement de partenariats (scientifiques, associations, ONG, ...) précisés par voie de conventions

16. Plan de financement :

- Coût total : 927 500 000 FCFP
- Coût contractualisé : 500 000 000 FCFP
- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...) :
 - fonds UE : 27 500 000 FCFP - Best 2.0 2017-2019 - Acquis – contrat de subvention signé 04/2016
 - APICAN : 100 000 000 FCFP – en projet – Convention de fonctionnement annuelle
 - Recherche de financement en cours : 300 000 000 FCFP
- Plan de financement sollicité (sur la base de la clef de répartition du contrat précédent) :

	Cout total	Part Etat		Part NC		Part Prov Nord		Part Prov Sud		Part Prov iles	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€											
FCFP	500 000 000	100 000 000	20	103 500 000	20,7	134 000 000	26,8	134 000 000	26,8	28 500 000	5,7

17. Calendrier de réalisation :

- Echancier financier prévisionnel (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€						
FCFP	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000

	2017	2018	2019	2020	2021
Etat	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nouvelle-Calédonie	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000	20 700 000
Province nord	26 800 000	26 800 000	26 800 000	26 800 000	26 800 000
Province sud	26 800 000	26 800 000	26 800 000	26 800 000	26 800 000
Province Iles	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000

18. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme) : 11 personnes directement recrutées actuellement au sein du CEN. Renforcement de l'équipe à prévoir au vu des missions nouvelles qui pourraient être confiées, suivant les résultats de l'étude d'évaluation prospective.
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers : maintien des services écosystémiques
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement : protection et restauration des écosystèmes, réduction de l'impact d'espèces envahissantes

19. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté : Sans objet

- *Comment sera assuré l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...) ?*
- *L'investissement va-t'il générer des ressources propres ?* oui non

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : %

- *Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net)*

20. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu « [D22 – Environnement et biodiversité](#) »
- **Grille d'indicateurs contractualisée:**

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D22-4	Espace protégé / espace total en T0 et T+5	<p>nombre d'hectares ayant fait l'objet d'un aménagement dans une optique de valorisation environnementale, rapporté au nombre d'hectares total de la collectivité concernée par le projet</p> <p>Nbre d'ha de surfaces de FS protégées, rapportés à la surface totale estimée de FS en NC</p>	A la rédaction de la fiche projet	681 ha fin 2016, soit 3,9 % de la surface de FS estimée	CEN

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
	Surfaces de FS restaurées	Nbre d'ha de surfaces de FS reboisées, rapportés à la surface totale estimée de FS en NC	A la rédaction de la fiche projet	38,3 ha soit 0,22 % de la surface totale de FS estimée	CEN
	Nbre de membres des comités de gestion formés	Nombre de membres des comités de gestion des zones patrimoine mondial formés à la gestion d'une association, à la gestion de projet ou tout autre domaine permettant de renforcer leurs capacités	A la rédaction de la fiche projet	15	CEN
	Nbre de plans d'action spécifiques de lutte contre une espèce exotique envahissante établie et prioritaire	Dans le cadre de la stratégie EEE, nbre de plans d'action spécifiques de lutte contre une espèce exotique envahissante établie et prioritaire, faisant référence aux 4 groupes cumulant 71 espèces et notamment le groupe 1 (7 sp prioritaires) pour lequel les PA simplifiés sont en cours d'élaboration en 2016	A la rédaction de la fiche projet	0	CEN

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – COLLECTIVITE(S)**

ENJEU D-13 Energie

Opération n°VI-2: bouclage Thio - Canala

21. Finalités et enjeux :

Améliorer la qualité de fourniture de 2000 clients de Thio, Canala et Kouaoua ; communes électriquement isolées (réseau dit « en antenne ») avec de fortes contraintes de relief, de végétation et d'accès.

A ce jour, en cas d'intempérie les communes de Canala et Thio peuvent rester coupées plusieurs jours du fait de l'absence de sécurisation du réseau électrique de transport.

22. Présentation technique :

- Description de l'opération :

25 km de lignes HTA 33 kV pour établir une liaison entre l'extrémité sud du réseau de distribution publique de la commune de Canala à Nakéty et le poste de répartition de Nakalé sur la commune de Thio.

- Modalités de mise en œuvre

MOA ENERCAL Transport

MOE unique ENERCAL (Département Etudes et Travaux).

Probablement deux entreprises sous-traitantes étant donné le linéaire à établir

- Foncier :

L'étude foncière a été faite. Les propriétaires privés ont été approchés mais pas encore formellement les coutumiers de la zone.

23. Plan de financement :

- Coût total = 450 millions de francs CFP

- Coût contractualisé = 135 millions de francs CFP

- Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part NC		Part Province Sud		Part Province Nord		Autre (Enercal)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
€											
FCFP	450 000 000	135 000 000	30 %	55 000 000	12 %	55 000 000	12 %	55 000 000	12 %	150 000 000	34 %

24. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique

L'APS est réalisé. Le tracé est choisi. Il faut compter 1 an pour APD/DCE/AMT et 15 mois de travaux.

- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple)

Il faudra obtenir les accords fonciers en terres coutumières toujours délicat d'autant plus que ces régions sont déjà électrifiées et que l'ouvrage n'apporte pas un bénéfice direct aux populations concernées par le tracé. Les deux communes concernées et les Provinces sont par contre extrêmement motivées et seront un atout dans ces discussions.

- Echancier financier prévisionnel⁴ (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€						
FCFP	22 500 000	52 500 000	60 000 000	0	0	135 000 000

25. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme)

Le chantier va mobiliser une douzaine de monteurs électriciens appelés « lignards » pendant 12 à 18 mois. Emplois locaux induits (hébergement, nourriture par des populations locales).

- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?

Réduction du temps de coupure moyen annuel de 2000 clients dans un facteur 3 ou 4, notamment sur des coupures longues (plusieurs jours) particulièrement mal vécues.

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet de contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

Prise en compte des contraintes environnementales dans la recherche de tracé ; Utilisation des pistes minières existantes et pylônes héliportés ailleurs.

26. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- Comment sera assuré l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...) ?

Assurer par la société Enercal dans le cadre du contrat de concession du réseau de transport et de répartition de l'énergie électrique.

- L'investissement va-t'il générer des ressources propres ? oui non

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : %

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net)

Néant

27. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu « Intitulé de l'enjeu de la méthode d'évaluation contractualisée »

Grille d'indicateurs contractualisée³ :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

b) *Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)*

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

³ Ex sur l'enjeu R11 Infrastructures de base / continuité à actualiser par la collectivité en fonction du projet

28. fonctionnement de l'investissement projeté : Sans objet

- Comment sera assuré l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...)?
- L'investissement va-t'il générer des ressources propres ? oui non

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : %

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net)

29. Evaluation :

a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu « D22 – Environnement et biodiversité »
- Grille d'indicateurs contractualisée:

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D22-4	Espace protégé / espace total en T0 et T+5	nombre d'hectares ayant fait l'objet d'un aménagement dans une optique de valorisation environnementale, rapporté au nombre d'hectares total de la collectivité concernée par le projet Nbre d'ha de surfaces de FS protégées, rapportés à la surface totale estimée de FS en NC	A la rédaction de la fiche projet	681 ha fin 2016, soit 3,9 % de la surface de FS estimée	CEN

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
	Surfaces de FS restaurées	Nbre d'ha de surfaces de FS reboisées, rapportés à la surface totale estimée de FS en NC	A la rédaction de la fiche projet	38,3 ha soit 0,22 % de la surface totale de FS estimée	CEN
	Nbre de membres des comités de gestion formés	Nombre de membres des comités de gestion des zones patrimoine mondial formés à la gestion d'une association, à la gestion de projet ou tout autre domaine permettant de renforcer leurs capacités	A la rédaction de la fiche projet	15	CEN
	Nbre de plans d'action spécifiques de lutte contre une espèce exotique envahissante établie et prioritaire	Dans le cadre de la stratégie EEE, nbre de plans d'action spécifiques de lutte contre une espèce exotique envahissante établie et prioritaire, faisant référence aux 4 groupes cumulant 71 espèces et notamment le groupe 1 (7 sp prioritaires) pour lequel les PA simplifiés sont en cours d'élaboration en 2016	A la rédaction de la fiche projet	0	CEN

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – COLLECTIVITES

INTERCOLLECTIVITES

ENJEU D-24 : Recherche et développement

Opération n°VI-3 et VI-4: CRESICA

30. Finalités et enjeux :

Etat des lieux : le programme « Au fil de l'eau » est fondé sur plusieurs démarches stratégiques qui associent les collectivités, le monde économique et les acteurs de la recherche :

- le Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) NC2025 avec notamment le renforcement du continuum enseignement supérieur – recherche et innovation ;
- les assises de l'Eau organisées en 2008 par le Conseil économique et social ;
- la Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) qui inclut parmi les 4 domaines de spécialisation la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la chaîne au récif ;
- le Schéma stratégique Energie – Climat qui vise notamment à identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, la loi du 22 juillet 2013 institue des politiques de site en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui visent à mieux mobiliser la recherche autour des enjeux de territoire.

En Nouvelle-Calédonie, le CRESICA (Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation CALédonien) a donc élaboré son projet partagé sur la base de ces cadres stratégiques. L'eau se trouve être à l'intersection des différents enjeux adressés et apparaît comme un fil conducteur majeur.

De fait, la thématique de l'eau doit constituer l'ouverture d'une voie de recherche structurante interdisciplinaire et inter-institutionnelle, qui réponde aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et de ses collectivités qui, à un titre ou un autre, sont toutes concernées par la gestion de l'eau.

Scientifiquement, cette thématique est en lien avec la valorisation du capital naturel, la santé et la gouvernance des ressources et des espaces – à savoir les 3 piliers du CRESICA.

Objectifs globaux et spécifiques de l'opération :

- Objectifs globaux :
 - o appuyer les politiques publiques concernant la gestion intégrée de l'eau et de ses usages ;
 - o consolider la politique de site en matière d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) en Nouvelle-Calédonie dans un contexte d'internationalisation notamment par une diversification des sources de financements à moyen et long termes (PIA3 Outre Mer, H 2020 et 2027) associant les collectivités et le monde économique.
- Objectifs spécifiques :
 - o en préalable, coordonner l'établissement d'un bilan des connaissances existantes liées à la problématique « eau » ; mise en cohérence thématique, comprenant un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités;
 - o acquérir des connaissances scientifiques sur la ressource en eau, au travers de projets transversaux :
 - de caractérisation des hydrosystèmes (qualité, quantité, fonctionnement, suivi des impacts) ;
 - et de mise en perspective de cette connaissance au regard des enjeux sociétaux, des usages et des modes de gouvernance en intégrant une prospective sur les impacts anthropiques et le changement climatique pour une aide à la décision.

31. Présentation technique :

- Description de l'opération

Définition et mise en œuvre de projets de recherche et expérimentations *in situ* sur des domaines d'intersection entre l'eau, ses usages (agriculture, mine, énergie, santé publique, etc...) et ses impacts (érosion continentale et littorale, ressources

vivantes, risques naturels, contaminations, etc...) dans une approche de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant, et dans un continuum terre-mer.

Actions de formation à la recherche par la recherche (masters, doctorats et post-doctorats) et de transfert / ingénierie.

- Modalités de mise en œuvre (1 ou plusieurs sous-opérations, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...)

Trois approches seront privilégiées pour la mise en œuvre du programme :

- o Approche par filières : eau-énergie (ex. hydraulique et géothermique), eau-agriculture (ex. irrigation, biseau salé, fertilité des sols), eau-santé (ex. vecteur de maladies et réservoir), eau-environnement (ex. érosion des sols et des berges, risques naturels, habitat, connectivité terre/lagon/océan), eau-mine (ex. perturbation et contamination des réseaux hydriques), eau-aménagement du territoire (ex. conflits d'usages, approvisionnement, instruments de gestion);
- o Approche par projets inter-disciplinaires ;
- o Approche partenariale, à l'échelle locale (CRESICA, CNRT-Nickel et son environnement, Adecal-Technopole, grappes d'entreprises, ...), régionale et internationale (et notamment européenne, dans l'objectif de construire et conforter des réseaux scientifiques).

- Mise en œuvre opérationnelle :

- o **En préalable, élaboration d'un bilan des connaissances existantes** liées à la problématique « eau » ; mise en cohérence thématique, comprenant un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités ;
- o **Mise en place d'un comité de pilotage**, représenté par les membres du CRESICA, associant les services gestionnaires de l'eau des différentes collectivités, et les autres services techniques concernés par ces problématiques, chargé de définir et d'arbitrer sur les programmes scientifiques à conduire, les moyens à accorder (avec financements connexes), le calendrier, etc. ;
- o **Mise en place d'une cellule d'animation et d'appui à la maîtrise d'œuvre de projet** destinée notamment à faciliter i) la réflexion du comité de pilotage mais aussi des programmes scientifiques et ii) la formalisation et le suivi des projets qui en résulteront dans une optique de pérennité d'action et d'évaluation de leurs impacts sur les politiques publiques ;
- o **Mise en œuvre des programmes scientifiques**, pour l'acquisition des connaissances scientifiques sur la ressource en eau, au travers de projets transversaux :
 - de caractérisation des hydrosystèmes (qualité, quantité, fonctionnement, suivi des impacts), dans un espace respectant le chemin de l'eau douce depuis les sommets jusqu'au lagon ;
 - de mise en perspective de cette connaissance au regard des enjeux sociétaux, des usages et des modes de gouvernance en intégrant une prospective sur les impacts anthropiques et le changement climatique pour une aide à la décision ;
 - d'étude sur la gouvernance de l'eau, en appui à la définition d'une politique de l'eau, à l'évolution du corpus réglementaire dans un contexte de compétences croisées eau-environnement-agriculture-santé, à la gestion sur terre coutumière, à la définition de normes (débit réservé, rejets...), à la recherche de solutions adaptées au financement des politiques publiques.

Les différentes activités mises en œuvre par le CRESICA seront portées par ses membres constituants, en référence à l'accord fondateur du consortium. La mise en œuvre du programme inclut :

- la création de sites ateliers expérimentaux et d'observation par instrumentation de terrain ;
 - des activités d'animation scientifique, d'accompagnement et de maîtrise d'œuvre de projets de recherche (organisation de séminaires et de groupes de travail inter-institutionnels) ;
 - des travaux de recherche, d'ingénierie et d'innovation en mode « projet ».
- Foncier : np

32. Plan de financement :

- Coût total : 289.5 MCFP
- Coût contractualisé : 289.5 MCFP

- Origine des crédits et montants (contrat, emprunt, défiscalisation...)
- Plan de financement sollicité :

	Coût total	Part Etat		Part Nouvelle-Calédonie		Part province Nord		Part province Sud		Part province des Iles	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€			60%		28%		4,8%		4,8%		2,4%
FCFP	289 498 807	221 397 659		38 101 147		12 000 000		12 000 000		6 000 000	

33. Calendrier de réalisation :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
MCFP						
MFCFP						

34. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme)

Le programme n'a pas vocation à générer des emplois directs. A terme, il devrait en revanche contribuer à stimuler l'activité économique des filières visées par le transfert des résultats de la recherche et le renforcement des capacités par la formation supérieure et l'innovation (lien à considérer avec l'autre fiche « Adecap-Cresica » sur IPHE).

- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?

Améliorer les conditions de vie et de bien-être des usagers : gestion durable des ressources, qualité de la ressource, santé, formation et éducation, ...

Rayonnement et attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

L'effet levier du programme attendu permettra de diversifier durablement les sources de financement de la recherche dont pourraient être indirectement bénéficiaires par effet d'entraînement les structures calédoniennes que sont l'IAC, le CNRT-Nickel et son environnement, et la Technopole de l'ADECAL.

Le programme contribuera à améliorer les conditions de mise à disposition des données en lien avec les services techniques concernés dont la DAVAR.

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet de contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?

Le programme contribuera à la définition de la politique de l'eau en Nouvelle-Calédonie pour une gestion durable de la ressource.

35. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- Comment seront assurées l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...)?
- L'investissement va-t-il générer des ressources propres ? oui non

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : **100 %**

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net) : **0**

36. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu « Intitulé de l'enjeu de la méthode d'évaluation contractualisée »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
D24-1	Nombre de rapports ou publications	nombre d'études scientifiques publiées émanant des centres de recherche de NC	N+1	2	CRESICA
			N+2	3	
			N+3	7	
			N+4	8	
			N+5	10	
D24-2	Nombre de projets accompagnés / nombre de projets identifiés	nombre de projets accompagnés par la structure ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement / nombre de projets adressés à cette structure		2 projets scientifiques amorcés	CRESICA
D24-3	Nombre de brevets déposés sur la base des travaux de recherche menés	nombre de brevets déposés à l'issue de travaux de recherche menés par l'établissement ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement ⁴	N+1		CRESICA
			N+2		
			N+3		
			N+4	1	
			N+5	3	
D24-4	Nombre de manifestations scientifiques organisées	nombre de manifestations scientifiques (colloques, séminaires, portes ouvertes) organisées par l'établissement de recherche ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement	N+1	1	CRESICA
			N+2	1	
			N+3	2	
			N+4	2	
			N+5	3	
D24-5	Nombre de travaux scientifiques utilisés par les pouvoirs publics et les industriels	nombre de brevets et études publiés par l'établissement de recherche bénéficiaire d'un financement au titre des contrats de développement et ayant fait l'objet d'une appropriation par la sphère économique ou politique locale	N+1		CRESICA
			N+2	1	
			N+3	5	
			N+4	5	
			N+5	5	

⁴ A cet indicateur s'ajoute le nombre de projets/entreprises incubés générés directement via le projet (cible : 5 à 8).

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

Nombre d'actions

Formation, renforcement de capacités :

- une dizaine de thèses dans le domaine
- 50 étudiants diplômés en master

- Développement de la formation continue
- Transfert, expertise à la demande
- Nombre de partenariats avec le secteur privé et/ou public hors territoire
- Montants générés par le programme sur sources de financements extérieurs
- Nombre de publications, rapports, brevets, etc...
- Essaimage entreprises innovantes (5 incubés)

PROJET

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – COLLECTIVITES**

ENJEU D-24 « recherche et développement »

Opération n°VI-5: CNRT

37. Finalités et enjeux :

- Etat des lieux :

Le CNRT « Nickel et son environnement » est un Groupement d'Intérêt Public dédié à la recherche appliquée et au développement technologique dans le secteur minier en Nouvelle-Calédonie.

L'objectif de ses travaux est d'améliorer la valorisation des ressources minières dans une perspective de développement durable, afin de « Mieux connaître, mieux exploiter pour moins impacter » :

A l'interface entre l'Etat, les Collectivités Publiques de Nouvelle-Calédonie, les Organismes de Recherche et les Professionnels de la Mine et de la Métallurgie, regroupés en 3 collèges au sein de son Conseil d'Administration, le CNRT joue un rôle de plateforme d'échanges, de mutualisation des ressources et de diffusion des connaissances et des innovations sur le milieu naturel, la technologie minière et l'environnement social ou sociétal.

Créé en octobre 2007, cette structure originale bénéficie de fonds à la fois publics et privés et fonctionne par mandats successifs de 5 ans.

Depuis 2008, le CNRT a financé 47 de Programmes de Recherche sur des sujets identifiées par les membres eux-mêmes comme d'intérêt général dans les trois thématiques : Nickel et Technologie / Nickel et environnement naturel / Nickel et société.

Ces programmes de recherche sont mis en œuvre par des équipes scientifiques françaises (y compris de Nouvelle-Calédonie issus des membres du CRESICA), régionales et internationales. Depuis 2016, le CNRT est éligible au dispositif CIFRE (Convention de Formation par la Recherche) financé par le Ministère de la Recherche via l'ANRT (Agence Nationale Recherche Technologie),

Tous les programmes font l'objet d'une restitution publique et les travaux sont publiés sous forme de rapports scientifiques, de guides méthodologiques ou d'autres supports de dissémination, librement accessibles au plus grand nombre sur le site internet du CNRT. Un portail informatique interopérable (Base SIDONIE) mutualise l'ensemble des données acquises par les travaux scientifiques menés. Il est accessible aux membres du CNRT.

Enfin, reconnu comme fédérateur et point focal de la recherche sur le secteur minier en Nouvelle-Calédonie, le CNRT « Nickel et son environnement » a été désigné représentant pour la Nouvelle-Calédonie parmi les 16 partenaires du programme européen bi-régional (Europe – Région Pacifique) PACE-Net Plus (10ème FED), coordonné par l'IRD, dédié à la coopération scientifique et à l'innovation comme moteur de développement économique.

- Objectifs global et spécifiques de l'opération

Le CNRT a été créé pour répondre à une volonté commune de faire progresser plus efficacement les pratiques dans le secteur minier afin de favoriser un développement durable de la Nouvelle-Calédonie appuyé par l'industrie minière.

Le CNRT a donc vocation à améliorer la compétitivité des entreprises par une meilleure connaissance des ressources minières et de l'impact des activités extractives sur les populations, sur les milieux naturels et sur la vie économique de la Nouvelle-Calédonie.

Afin de promouvoir l'activité minière tout en conservant un patrimoine naturel exceptionnel et une qualité de l'environnement compatible avec un développement économique durable et solidaire, le CNRT

apporte une réponse scientifique à la demande de connaissance et d'expertise des responsables politiques et économiques du territoire, des provinces et des entreprises minières, au travers d'une recherche appliquée à forte capacité de transfert et de formation.

38. Présentation technique :

- Description de l'opération

Le GIP CNRT (Groupement d'intérêt public) CNRT « Nickel et son environnement » est une opération inscrite aux contrats de développement Etat / inter-collectivités de Nouvelle-Calédonie 2006-2010 et 2010-2015.

Sa dotation repose pour 1/3 sur la contribution de l'Etat (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'Outre-Mer) et pour un 1/3 sur celle des collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et 3 Provinces).

A ces fonds d'origine publique s'ajoutent pour le dernier tiers les contributions égales provenant des industriels (SLN, Vale NC et KNS).

Les organismes de recherche contribuent en termes de force de recherche (moyens humains, installations, équipements)

- Modalités de mise en œuvre

Chacun des 15 membres fondateurs, équitablement répartis au sein de 3 collèges, est représenté en Assemblée Générale, en Conseil d'Administration et au sein du Comité Scientifique Interne. L'Exécutif est constitué d'un Directeur et d'un Assistant Administratif et Financier.

80 % des fonds sont destinés aux programmes de recherche et aux actions de dissémination des connaissances, des techniques et des pratiques.

Les programmes scientifiques sont élaborés sur la base des besoins exprimés par les membres du CNRT, dans une approche participative et consensuelle, impliquant l'ensemble des acteurs du secteur minier.

- Foncier : *sans objet*

39. Plan de financement :

- Coût total : 600 000 000 F CFP
- Coût contractualisé : 600 000 000 F CFP
- La participation des compagnies minières est de 195 960 000 F CFP (32,66 %)
- Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part Collectivités	
		Montant	%	Montant	%
€			34,00		33,34
FCFP	600 000 000	204 000 000		200 040 000	

40. Calendrier de réalisation :

- Echancier physique (calendrier prévisionnel des travaux, études, APS, APD, début de travaux, fin des travaux, date de mise en service de l'équipement)

Les programmes scientifiques et technologiques sont financés par tranches tout au long de la période

- Contraintes, difficultés *sans objet*
- Echancier financier prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€						
FCFP	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000

41. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi

Emplois directs : 2 personnels permanents du CNRT

Emplois indirects : Post doctorants, VSC liés aux projets financés par le CNRT ; Bourses de doctorat, y compris bourses CIFRE co-financées par le CNRT (éligible au dispositif CIFRE de l'ANRT)

- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des partenaires du CNRT ?

Amélioration de la productivité de certaines opérations minières induites par les travaux menés, par des avancées technologiques ou de méthode ;

Pratiques nouvelles appropriées par les compagnies minières et les prestataires spécialisés (bureaux d'étude, pépiniéristes, ...) pour améliorer les résultats des opérations sur mine (gestion des eaux, restauration minière, ...) et réduire les impacts négatifs des exploitations minières actuelles ou anciennes ;

Moyens financiers en direction des organismes de recherche, y compris de Nouvelle-Calédonie, impliqués dans les programmes du CNRT pour mettre en œuvre les travaux scientifiques et technologiques ;

Mise à disposition de connaissances nouvelles et d'éléments techniques qui contribuent à éclairer les questions réglementaires, nourrir les débats, favoriser les échanges entre pouvoirs publics et secteur industriel et à orienter ou baser les politiques publiques du secteur minier au sens large.

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement

Les résultats des travaux menés doivent participer à une réduction significative des effets négatifs des activités minières sur l'environnement naturel et sur l'environnement humain (communautés locales).

Les travaux contribuent également à apporter des solutions pour la remédiation du passif minier (déforestation, érosion, engravements et autres dégradations).

42. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

- Comment sera assuré l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...) ? *sans objet*
- L'investissement va-t-il générer des ressources propres ? oui non *sans objet*

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : % *sans objet*

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net) *sans objet*

43. Evaluation :

a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021

- Opération relevant de l'enjeu « **D24 – Recherche et développement** »
- Opération relevant de l'enjeu « **D22 – Education et Formation** »

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D24-1a	Nombre de rapports scientifiques ou autres publications scientifiques ou techniques du CNRT	nombre d'études scientifiques ou guides d'applications publiées émanant des centres de recherche de NC	Juin N+1	25	CNRT
D24-1b	Nombre de publications scientifiques dans des revues spécialisées	nombre d'articles scientifiques publiés émanant des travaux du CNRT	Juin N+1	40	CNRT
D24-2	Nombre de projets accompagnés / nombre de projets identifiés	nombre de projets accompagnés par la structure ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement / nombre de projets adressés à cette structure	Juin N+1	41	CNRT
D24-5	Nombre de travaux scientifiques ou d'adaptation technologique utilisés par les pouvoirs publics et les industriels	nombre de guides pratiques ou référentiels techniques ayant fait l'objet d'une appropriation par la sphère économique ou politique locale	Juin N+1	5	CNRT
D12-1	Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de Doctorats et de stage de Masters réalisés dans le cadre des projets financés par le CNRT	A la rédaction de la fiche	13 Doctorants 70 étudiants de Master	CNRT

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

Nombre de projets financés par d'autres bailleurs (par exemple UE) dans lesquels le CNRT est partenaire
Etat de l'indicateur au 1/1/2017 : 1

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021
ETAT – COLLECTIVITES**

ENJEU : D24 – Recherche et développement

Opération n° VI-6 : Institut Agronomique Calédonien (IAC)

44. Finalités et enjeux :

- Etat des lieux :

L'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) est un syndicat mixte créé le 30 novembre 1999 entre la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et le CIRAD. L'Etat est membre de droit. La Chambre d'agriculture siège au conseil d'administration avec voix consultative.

Cette opération IAC est la **suite d'une opération** déjà contractualisée sur les générations précédentes en matière de recherche et développement durable en agronomie, environnement et ruralité.

Les **résultats obtenus sur 2011-2015** ont fait l'objet d'un bilan, présenté au Comité d'Evaluation Scientifique (CES) de l'IAC en février 2016. Le rapport du CES a été présenté et validé par le conseil d'administration du 21 juin 2016 (disponible à la demande)⁵.

L'IAC a finalisé sa programmation 2017-2021, en suivant un processus participatif éprouvé : expression des besoins des collectivités (Comité d'Orientation Stratégique, avril 2015), traduction en questions de recherche (Conseil Scientifique de l'IAC, juin à décembre 2015), évaluation externe du projet de programmation (Comité d'Evaluation Scientifique, février 2016), et validation (au plan scientifique, par le Conseil d'Administration du 21 juin 2016).

- Stratégie : la programmation scientifique de l'IAC est établie en cohérence à différents niveaux :

- International : avec 6 des 17 nouveaux Objectifs de développement durable du PNUD (septembre 2015) (objectif 2 : sécurité alimentaire et agriculture durable ; objectif 6 : gestion durable des ressources en eau ; objectif 12 : modes de consommation et de production durables ; objectif 13 : lutte contre les changements climatiques ; Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ; Objectif 17: Renforcer les moyens du partenariat mondial pour le développement durable).
- National : avec notamment la loi du 22 juillet 2013, en matière de regroupement des forces de recherche et de mobilisation autour d'enjeux de territoire (cf. CRESICA) ;
- Local :
 - avec le SADNC 2025 (Améliorer le dynamisme des territoires ; Favoriser le développement local ; Optimiser les filières stratégiques : l'agriculture ; Optimiser les filières stratégiques : le capital naturel ; Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et innovation ; Préserver l'environnement) ;
 - avec la STI (parmi les 4 secteurs clés de spécialisation : le secteur primaire (agriculture, sylviculture...) ; la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles) ;

⁵ En début de conclusion du rapport du CES, on notera : « *Après 15 années d'existence, l'IAC a fait la preuve de sa capacité à se constituer comme un établissement de recherche, de sa place et de son utilité dans le paysage de l'ESR néo-calédonien. (...).C'était un pari, il est bien engagé par ceux qui y ont cru et y ont mis les moyens.* »

- dans le cadre du CRESICA : en tant que membre fondateur, ce consortium s'inscrit dans une meilleure organisation des forces locales en matière de recherche, pour mieux contribuer aux objectifs de développement et d'attractivité du Pays (cf. statuts du consortium) ;
- dans le cadre du transfert : l'IAC s'inscrit dans l'optimisation du continuum Recherche-Transfert-Innovation en partenariat notamment avec l'ADECAL-Technopole (convention de collaboration signée en juin 2016), les services de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et de la Chambre d'Agriculture.

- Objectif global :

Favoriser le développement rural durable en Nouvelle-Calédonie, par des activités de recherche finalisée en appui au développement.

- Objectifs spécifiques de l'opération :

Produire des connaissances originales et des solutions opérationnelles, des expertises, accompagner les politiques publiques, former des cadres néo-calédoniens et renforcer les capacités des acteurs, diffuser les résultats vers les publics cibles, accompagner le transfert, autour de trois domaines :

- Domaine 1 I Biodiversité et ressources : connaissance, valorisation et protection
- Domaine 2 I Fonctionnement des agroécosystèmes et interactions biologiques
- Domaine 3 I Transformations rurales et agricoles : observatoire, analyses des pratiques et appui aux politiques publiques

- Populations cibles :

Agriculteurs, éleveurs, pépiniéristes, bureaux d'études, ... ; services des collectivités, élus (développement et environnement), ... ; étudiants, enseignants ; monde scientifique ; société civile, consommateurs, associations...

45. Présentation technique :

- Description de l'opération :

L'IAC, en tant qu'organisme local de recherche finalisée, permet de construire sur du long terme des capacités, des compétences, des savoir-faire, pour répondre à des enjeux stratégiques pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Présent sur les 3 provinces à travers 6 implantations, l'IAC concourt au rééquilibrage.

- Modalités de mise en œuvre :

(toutes les parties techniques non renseignées restent à revoir, en fonction de discussions en cours avec les collectivités)

- Foncier et moyens :

46. Plan de financement :

- Coût total de l'opération 2017-2021 : **22 626 000 € / 2 700 millions FCP.**

- Coût contractualisé : **2 700 millions FCP.**

- Origine des crédits et montants : contrats de développement.

- Plan de financement sollicité :

Coût total	Part Etat *	Part NC *	Part PN *	Part PS *	Part PIL *	Part autres
------------	-------------	-----------	-----------	-----------	------------	-------------

	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
K€												
2 700 MF CFP	986	36,52	779	28,85	375	13,89	375	13,89	185	6,85	-	-

*(Hypothèse à ce stade de reprise des % du contrat précédent).

Les collectivités se sont accordées sur un montant de 2 700 millions FCFP, sur la base du contrat 2011-2015, en vue de soutenir le fonctionnement de l'IAC sur ses actions qui devront être révisées en fonction de ces financements.

47. Calendrier de réalisation :

- Contraintes, difficultés (mobilisation foncière par exemple) :
- Echancier financier prévisionnel :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€						
MF CFP	594	567	540	513	486	2 700

Cet échancier est susceptible d'être modifié, en fonction de discussions en cours (septembre 2016) entre l'IAC et les collectivités (une option envisagée pourrait être un échancier dégressif, avec des contributions complémentaires des collectivités hors contrat de développement).

48. Impacts attendus :

- Effets attendus en termes de satisfaction des usagers et des collectivités :
 - Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'autosuffisance alimentaire et la nutrition ;
 - Contribution à la définition de politiques publiques intersectorielles en milieu rural en faisant de l'agriculture et des dynamiques rurales un levier privilégié ;
 - Contribution aux différents Objectifs du développement durable ;
- Effets attendus en termes d'environnement :
 - Contribution à la réduction des intrants chimiques en agriculture, au développement de l'agro-écologie ;
 - Contribution à l'amélioration de la gestion (protection, conservation, restauration...) et la valorisation durable des ressources biologiques terrestres ;
- Effets attendus en termes d'emploi :
 - Augmentation du nombre de cadres locaux formés par la recherche à l'IAC ;
 - Augmentation du niveau de compétence des techniciens des collectivités et des professionnels ;
 - Augmentation du niveau de compétence des agents IAC dans le domaine de la recherche ;
 - Contribution à la création d'entreprises innovantes.

49. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- L'IAC est chargé de réaliser l'opération, à travers les objectifs de sa programmation.
- L'opération génère des ressources propres permettant le financement d'activités de recherches complémentaires à celles de la programmation et ainsi de démultiplier les effets et impacts des recherches

(notamment contrats de recherche obtenus sur appels à projets). Ces ressources pourraient s'élever à environ 15% à 20% du budget de l'IAC.

50. Evaluation :

a) Dispositif d'évaluation des contrats de développement (enjeu « D24 – Recherche et développement ») :

- D24-1 : Nombre de rapports ou publications (scientifiques et techniques) ;
- D24-2 : Nombre de projets accompagnés / nombre de projets identifiés ;
- D24-3 : Nombre de brevets déposés sur la base des travaux de recherche menés ;
- D24-4 : Nombre de manifestations scientifiques organisées ;
- D24-5 : Nombre de travaux scientifiques utilisés par les pouvoirs publics et les industriels.

b) Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération (autres indicateurs) :

- Appui technique : Participations aux groupes techniques en appui aux collectivités et partenaires ;
- Transfert, valorisation : Nombre d'entreprises soutenues, notamment entreprises innovantes ;
- Formation : Nombre d'étudiants locaux formés (stages courts et longs, VSC, thèses, enseignements universitaires...), nombre de formations auprès des services techniques et des professionnels ;
- Partenariats : Nombre de partenariats avec le secteur privé et/ou public ;
- Financements : Montants générés par l'opération sur ressources propres ;
- Evaluation scientifique en fin de programmation quinquennale (Comité d'Evaluation Scientifique) ;
- (En outre, ils sont complétés par les 32 indicateurs du Contrat d'objectifs de l'IAC⁶).

⁶ Validé en conseil d'administration du 21 juin 2016.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – COLLECTIVITE(S)

ENJEUX D24 : Recherche et développement

Opération n°7: TECHNOPOLE

51. Finalités et enjeux :

Etat des lieux :

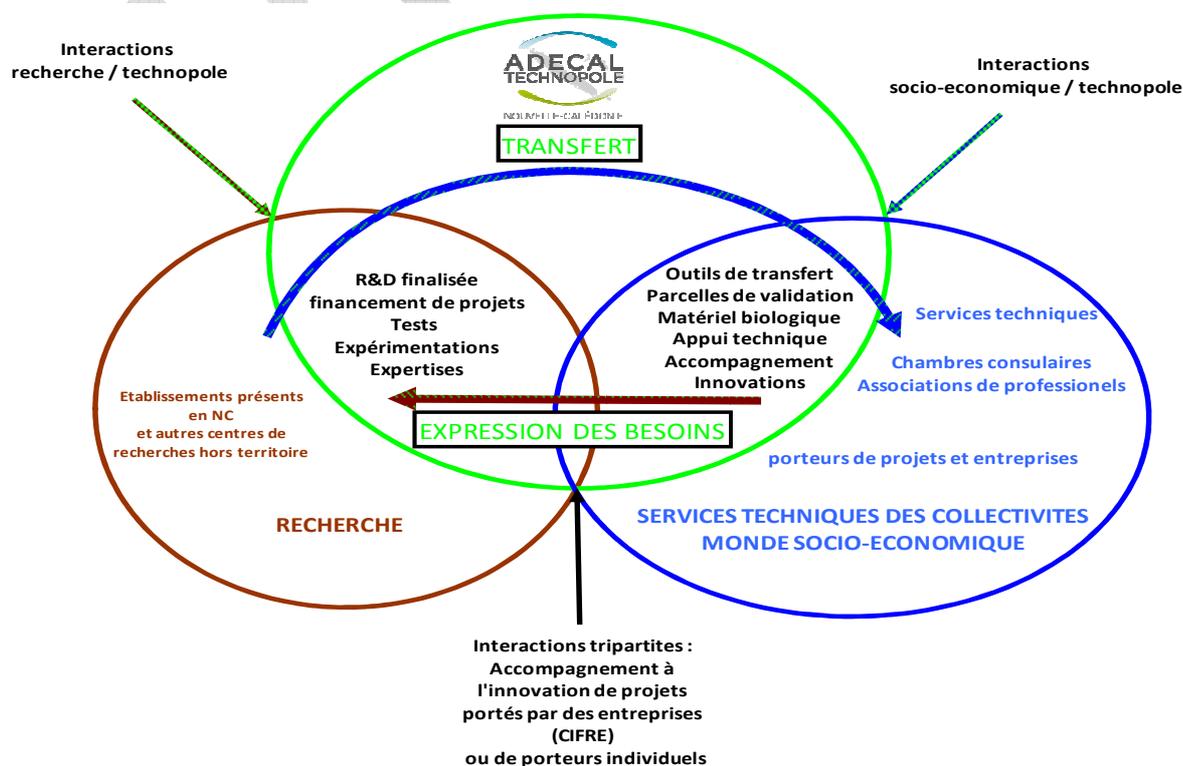
La Technopole de Nouvelle-Calédonie a été créée fin 2011, avec pour objectifs généraux :

- de contribuer au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie par la recherche et développement, le transfert et l'innovation
- de favoriser l'émergence de projets et filières innovants en faveur du développement durable et de la diversification de l'économie calédonienne
- de contribuer à la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles

5 ans après sa création, la Technopole de Nouvelle-Calédonie est constituée de 2 Pôles thématiques sur les « écosystèmes marins » et les « écosystèmes terrestres », et d'un Pôle transversal de « soutien à l'innovation ». Ces 3 Pôles comprennent 7 centres d'expérimentation et transfert, un incubateur d'entreprises innovantes issues de la recherche publique et un accélérateur d'entreprises innovantes, ainsi qu'une équipe en charge du suivi de la mise en œuvre de projets nouveaux et d'activités de veille.

La Technopole constitue ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de développement locales (SADNC 2025, STI), un outil opérationnel d'appui aux entreprises calédoniennes en matière d'innovation, de développement et transfert technologique, permettant de renforcer les liens entre le monde de l'entreprise, de la recherche publique et privée, de l'enseignement supérieur et des pouvoirs publics, notamment sur les domaines suivants :

- l'agriculture et l'aquaculture durables
- les biotechnologies
- les sciences de l'ingénieur
- le numérique



Cet outil est notamment en capacité, avec les moyens humains et techniques dont il dispose :

- de conduire des programmes d'expérimentation et transfert en appui au développement de filières agricoles et aquacoles existantes;
- d'étudier la faisabilité du développement de nouvelles filières agricoles ou aquacoles, et de soutenir le développement de projets innovants ;
- de contribuer à la programmation et au développement de la recherche, notamment sur les ressources marines et terrestres, en identifiant des besoins prioritaires ;
- d'apporter une contribution générale à la structuration d'un continuum Recherche finalisée, transfert et innovation, grâce aux liens développés avec les acteurs publics et privés, sur les programmes ou projets concrets de ses pôles thématiques, et dans le cadre des activités du Pôle innovation ;
- de mobiliser des financements sur appels à projets, et des financements privés, en s'appuyant sur sa solide assise locale, ses réseaux existants, et ses programmes d'activités emblématiques et porteurs aux niveaux régional, national et international ;
- enfin, de contribuer à la promotion de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur, et au renforcement de son attractivité.

Objectifs globaux : Améliorer la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire calédonien en poursuivant le renforcement du continuum Recherche Transfert Innovation, et faire émerger des projets et filières innovants en faveur du développement et du rééquilibrage économique de la Nouvelle-Calédonie notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'aquaculture durables, des biotechnologies, des sciences de l'ingénieur et du numérique.

Objectifs spécifiques de l'opération : Pérenniser et développer l'activité des 3 Pôles Marin, Terrestre et Innovation, qui composent la Technopole, comprenant notamment les actions suivantes :

- Veille technologique, réglementaire, opportunité de marchés (local, national, européen..) et de financements
- Appui aux transferts de technologie, accompagnement des porteurs de projets (conseil, formation, accompagnement sur itinéraires techniques, juridiques, financiers...),
- Gestion de l'incubateur d'entreprises innovantes liées à la recherche publique et de l'accélérateur d'entreprises innovantes
- Gestion de centres d'expérimentation et transfert et de laboratoires technologiques
- Développement de partenariats locaux, régionaux et internationaux
- Montage de projets collaboratifs et mobilisation de financements externes
- Communication sur les activités de la Technopole

Population cible : collectivités, acteurs de la recherche, entreprises privées et publiques, acteurs économiques relevant de secteurs cibles de la technopole.

52. Présentation technique :

2.1 Pôle marin

Objectif spécifique : poursuite du programme d'expérimentation et transfert en aquaculture marine lancé en 2012, et visant notamment à faire retrouver sa rentabilité à la filière crevetticole, à développer des nouvelles filières comme la pisciculture ou la production de micro-algues, à étudier la faisabilité d'autres nouvelles productions aquacoles (eg mollusques, crustacés, holothuries,...). Malgré des premiers résultats encourageants, le Pôle marin n'est pas encore parvenu au bout de ses démarches de transfert. Cette opération poursuit les opérations VI.3.2, VI.3.3 et VI.3.3 Technopole (ADECAL) du contrat inter collectivités 2011-2016 qui a permis de créer des outils, d'articuler leurs travaux avec ceux des organismes de recherche en fonction des besoins de l'aval mais pas encore de transférer tous les éléments attendus vers le secteur privé.

Actions / outils :

Le Pôle marin s'appuie sur les infrastructures de 3 centres d'expérimentation et transfert :

- Le CTA (Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent) outil de transfert en aquaculture marine, constitué d'un laboratoire basé à Boulouparis et d'une équipe opérationnelle de 10 personnes, visant notamment à faire retrouver sa rentabilité à la filière crevetticole calédonienne. Les difficultés actuelles rencontrées par la filière nécessitent, après une période de mise en place et montée en puissance, le maintien de l'effort du CTA, autour des axes de travail suivants:
 - Transfert des résultats de la recherche crevetticole au secteur privé
 - Expérimentations et transfert effectifs de protocoles visant à améliorer la zootechnie (écloseries, fermes), l'efficacité des aliments, et globalement la rentabilité filière
 - Développement d'un programme de sélection génétique de la crevette
 - Appui aux études de faisabilité en diversification aquacole

Charges de fonctionnement annuelles 95 MFCFP, hors amortissements, et hors sélection génétique (financements dédiés Provinces Nord et Sud).

- le CCDTAM, outil de transfert technologique en aquaculture marine visant notamment le développement à moyen terme d'une activité de pisciculture. Cet outil est constitué d'un laboratoire basé à Koné, d'une ferme pilote à Touho et d'une équipe de 10 personnes. Les résultats obtenus après une période de mise en place et montée en puissance, sont encourageants mais doivent être poursuivis autour des axes suivants :
 - Validation de la faisabilité des 2 espèces les plus avancées en Nouvelle-Calédonie (pouatte et picot)
 - Transfert au secteur privé avec mise en place d'une ferme commerciale (en année 4) y compris travail préparatoire de définition des modes de production, identification de sites et suivi environnemental
 - Production d'alevins
 - Screening et pré-faisabilité de nouvelles espèces
 - Appui aux études de faisabilité en diversification aquacole

Charges de fonctionnement annuelles 95 MFCFP, hors amortissements.

- le CTMA : outil de transfert technologique en aquaculture de microalgues, comprenant le LEMA (Laboratoire d'Etude des MicroAlgues) à Nouméa et le LTMA (Laboratoire Technologique des MicroAlgues) à Koné. Les résultats concernant les microalgues sont eux aussi encourageants, mais doivent être poursuivis sur plusieurs années avant de pouvoir envisager le transfert au secteur privé. Les actions principales de l'équipe de 3 personnes seront les suivantes :
 - Poursuite du travail de sélection et caractérisation des souches locales
 - Essais de production à échelle pilote et essais valorisation et études de faisabilité technico-économiques.

Charges de fonctionnement annuelles 42 MFCFP, hors amortissements

2.2 Pôle Innovation

Objectif spécifique : poursuite du programme d'accompagnement des porteurs de projets innovants et du renforcement du continuum Recherche Transfert Innovation lancé en 2014 dans le cadre du précédent contrat de développement et qui s'appuie sur 2 outils opérationnels:

- l'incubateur d'entreprises innovantes
- l'accélérateur d'entreprises innovantes

Les résultats obtenus après 2 années de fonctionnement sont très encourageants et témoignent d'un fort potentiel de la Nouvelle-Calédonie (60 dossiers instruits, 10 incubés, 2 entreprises accélérées) et d'un besoin de renforcement des capacités d'accompagnement des porteurs de projets innovants.

Charges de Fonctionnement annuelles 40 MFCFP / an soit 200 MFCFP pour 5 ans.

Investissement : Besoin a minima de doubler la capacité d'accueil de l'incubateur et de développer une capacité d'accueil pour l'accélérateur.

2.3 Pôle Terrestre

Objectif spécifique : Poursuite du programme d'expérimentation et transfert du Pôle Terrestre, créé en 2013 au sein de la technopole et constitué de centres œuvrant en appui au développement agricole en Nouvelle-Calédonie depuis les années 70. La vocation du Pôle Terrestre est d'être au service du développement par l'innovation, la diversification des filières, l'expérimentation, la formation et le transfert de technologie et de matériel biologique, afin d'en faire bénéficier l'ensemble des acteurs économiques privés. Plus spécifiquement, les actions et outils dont dispose le Pôle Terrestre sont dédiés à l'accompagnement du développement des filières « grandes cultures », « maraîchage », « tubercules tropicaux » et « apiculture » en cohérence avec les politiques de développement des provinces, tout en conservant et en valorisant les ressources terrestres.

Actions / outils :

Le Pôle terrestre s'appuie sur les infrastructures de 4 centres d'expérimentation et transfert :

- Le CPA, centre de promotion de l'apiculture, basé à Boghen qui développe les actions suivantes :
 - Evaluation et valorisation de la génétique locale (Lifou et Ouvéa)
 - Production et diffusion de matériel biologique sain et sélectionné (reines) en collaboration avec les apiculteurs
 - Amélioration des techniques de production
 - Formation à l'apiculture (favoriser l'installation et la professionnalisation)
 - Caractérisation des miels (outil de promotion de la filière)Charges de fonctionnement annuelles 58 MFCFP, hors amortissements

- Le CREA, centre de recherches et d'expérimentations agronomiques, basé à Nessadiou avec des parcelles délocalisées, travaille essentiellement sur les cultures céréalières et les grandes cultures de la manière suivante :
 - Poursuite du programme SCV (semis sur couverture végétale) avec la mise en place de germoplasmes et de matrices (systèmes de production / rotation de cultures)
 - Réalisation d'essais thématiques : tests de substances actives ou de méthodes alternatives à l'utilisation de produits chimiques
 - Acquisition de référentiels agro-économiques
 - Production et diffusion de matériel biologique sain et sélectionné
 - Transfert sous forme de parcelles de validation installées chez les producteurs.Charges de fonctionnement annuelles 82 MFCFP, hors amortissements

- Le CTT, centre des tubercules tropicaux, basé à Poindimié, avec une antenne sur Maré (Centre d'appui) et une sur Port-Laguerre développe les actions suivantes :
 - Connaissance, évaluation, valorisation du patrimoine local : igname, patate, taro, manioc
 - Elargissement et création du panel variétal répondant aux problématiques
 - Amélioration des techniques de production
 - Production et diffusion de matériel biologique sain et sélectionné en lien avec le centre de multiplication des semences
 - Acquisition de référentiels agro-économiques
 - Transfert sous forme de parcelles de validation installées chez les producteurs.Charges de fonctionnement annuelles 55 MFCFP, hors amortissements

- Le centre technique d'expérimentations en maraîchage (CTEM), créé en 2016 pour développer les actions suivantes :
 - Identification et évaluation du matériel biologique local ou introduit, répondant aux problématiques de la filière, pour le mettre à disposition des producteurs
 - Mise au point des itinéraires techniques ou des techniques répondant aux problématiques de la filière (milieux contrôlés) avec acquisition de référentiels agro-économiques
 - Production et diffusion de matériel biologique sain et sélectionné
 - Transfert sous forme de parcelles de validation installées chez les producteurs.Charges de fonctionnement annuelles 50 MFCFP, hors amortissements

Les coûts moyens en investissements pour l'ensemble des structures des Pôles (hors projets nouveaux) sont estimés à 45 MFCFP an sur la base des dotations aux amortissements, du niveau d'obsolescence des installations et équipements, et des besoins à court terme d'extension des capacités d'accueil de l'Incubateur / accélérateur.

En complément des outils existants des 3 Pôles, le principe de la création d'un CRITT Agroalimentaire (Centre d'Innovation et Transfert de Technologie Agroalimentaire), ou CITTA, au sein de la Technopole a par ailleurs été validé fin 2015. Cet outil, dont l'étude d'avant-projet va être lancée mi 2016, aura pour objectifs d'assurer des prestations technologiques dans le domaine agroalimentaire, une mission de diffusion et détection de l'innovation dans les PME et TPE agroalimentaires, complémentaire des activités de l'accélérateur, et une mission de rapprochement des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour ce faire le CITTA s'appuierait sur plusieurs laboratoires distincts (R&D agroalimentaire, analyse sensorielle, métrologie) et nécessiterait une équipe de 5 personnes.

Charges de fonctionnement annuelles : 20 MFCFP en année 1, 40 MFCFP en année 2, puis 60MFCFP par an pour les années 3 à 5 soit 240 MFCFP pour 5 ans.

Coûts d'investissement à déterminer par l'étude d'avant-projet.

Afin de compléter les activités des outils existants, la création de 2 nouveaux outils, un centre de multiplication de semences, et un laboratoire d'analyse est par ailleurs actuellement à l'étude.

L'activité des 3 Pôles est par ailleurs développée au sein de la structure ADECAL TECHNOPOLE, qui comprend l'administration générale, les directions de chaque pôle et des fonctions transversales, dont la coût annuel en fonctionnement s'élève à 140 MFCFP.

53. Plan de financement :

Emplois : Total de 750 MCFP / an soit 3 750 MFCFP pour 5 ans

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	TOTAL 5 ans
CTA	95	95	95	95	95	475
CCDTAM	95	95	95	95	95	475
CTMA	42	42	42	42	42	210
Ss total Marin	232	232	232	232	232	1 160
CPA	58	58	58	58	58	290
CREA	82	82	82	82	82	410
CTT	55	55	55	55	55	275
CTEM	50	50	50	50	50	250
Sous total Terrestre	245	245	245	245	245	1 225
Incubateur / Accélérateur EI	40	40	40	40	40	200
CITTA	20	40	60	60	60	240
Investissements Centres	45	45	45	45	45	225
Direction et Administration	140	140	140	140	140	700
Grand total Fonct & Inv	722	742	762	762	762	3 750

Ressources :

Coût contractualisé de 240 MFCFP / an soit 1200 MFCFP pour 5 ans

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	TOTAL 5 ans
Montant contractualisé						
ETAT	93	93	93	93	93	465
GNC	50	50	50	50	50	250
PROVINCES	97	97	97	97	97	485
Sous total CDIC	240	240	240	240	240	1 200

Financement hors contrat : de 482 MFCFP année 1 à 522 MCFP année 5, total 2550 MFCFP pour 5 ans

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	TOTAL 5 ans
Montant hors contrat						
Provinces	482	502	522	522	522	2 550

- Plan de financement sollicité⁸

	Cout total	Part Etat		Part NC		Part Provinces*	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€							
FCCP	1 200 000 000	465 000 000	38,75	249 960 000	20,83	485 040 000	40,42

	*Part Provinces	Part Province Sud		Part Province Nord		Part Province Iles	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€							
FCCP	485 040 000	210 000 000	17,50	210 000 000	17,50	65 040 000	5,42

⁸ Uniquement en FCCP les € seront mis à jour par DAIRCL

54. Calendrier de réalisation :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€						
FCFP	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000

55. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi (distinguer les emplois directs liés à la réalisation du projet des emplois indirects générés à terme)
 - Renforcement de la compétitivité des filières agricoles et aquacoles existantes et maintien de l'emploi, développement de nouvelles filières et production et emplois associés
 - Création d'entreprises innovantes et emplois associés
- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ? producteurs / consommateurs
 - Diminution des coûts de production (vie chère), Sécurité alimentaire, augmentation de la proportion de produits locaux dans la ration alimentaire, manger plus sain
- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement (si le projet contribue pas directement à la protection de l'environnement, décrire en quoi il prend en compte les exigences environnementales) ?
 - Développement de l'Aquaculture raisonnée, renforcement de l'exemplarité environnementale de la crevetticulture
 - Agriculture : diminution de l'impact sur l'environnement (biopesticides, engrais naturels), diminution de l'empreinte « carbone » (itinéraires techniques moins gourmands en énergie fossile et moins d'émissions de GES), développement de productions avec signes de qualité (AR, AB, AI)
 - Développement d'entreprises innovantes dans le secteur des cleantech.

56. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu D11, D13, D24

Enjeu « D11 – Développement des filières agricoles »

(Crevetticulture, Autres aquacultures marines, Grandes cultures – céréales, Légumes Maraîchage, Apiculture, Tubercules tropicaux)

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D11-1	Nombre de producteurs concernés par le projet	Nombre d'exploitants agricoles en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Crevettes 19 fermes Autre aquaculture marine 2 entreprises Grandes cultures céréales 40 exploit. Légumes maraîchage 985 exploit. Apiculture 8000 ruches, 500 exploit. Tubercules trop. : 2770 exploitants (5% soit 140 expl. vendant 100% prod.)	Collectivité DAVAR ERPA
D11-2	Evolution de la production locale en T0 et T+5	production en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	Crevettes : 1600T Autres aqua : <1T (hors huîtres gigas) Grandes cultures céréales : 6700T Légumes : 8000 T (hors squash) Apiculture : 100 tonnes Tubercules tropicaux : 700T (production commercialisée connue) / 5000-10000T (production non marchande : échanges / dons, marchés de proximité)	Collectivité DAVAR ERPA IAC
D11-3	Volume de la production locale / volume de marchandises agricoles importées en T0 et T+5	production agricole en tonnes dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement, rapportée à la consommation totale de produits issus de cette filière dans le bassin	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	Crevettes SO autre aqua marine (hors gigas) : SO Grandes cultures céréales : 15 % Légumes frais : 50 % Miel : 95% Tubercules : SO (pas d'autorisation d'importation)	Collectivité DAVAR ERPA
D11-4	Nombre de créations d'emplois dans le secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	Global agriculture : var. 2002-2012 -1300 UTA, -20%	Collectivité DAVAR ERPA
D11-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 et à la fin du contrat de développement	Crevettes : CA fermes 1,6 Md CA moyen 85M Autres aquacultures : SO Gdes cultures – céréales : CA filière 390M, CA moyen 10M Légumes : CA filière 2,6Md CA moyen 2,6M Apiculture CA filière 135M CA moyen ND	Collectivité DAVAR ERPA

(service pollinisation estimé à 2Md)
Tubercules tropicaux : CA filière 350M
CA moyen ND

Enjeu « D13 – Développement des autres secteurs économiques »

Entreprises innovantes

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D13-1	Nombre d'entrepreneurs concernés par le projet	Nombre d'entreprises en activité dans la filière concernée et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	12	Collectivité
D13-4	Nombre de créations d'emplois hors secteur agricole en T0 et T+5	solde net = création – destruction d'emplois dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0 à fin 2015 (hors créateur de startup)	Collectivité
D13-5	Chiffre d'affaire moyen d'un producteur en T0 et T+5	chiffre d'affaires moyen déclaré par les producteurs dans la filière et dans le bassin dans lequel est implanté le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	0 à fin 2015	Collectivité

Enjeu « D24 – Recherche et développement »

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
D24-1	Nombre de rapports ou publications	nombre d'études scientifiques publiées émanant des centres de recherche de NC	Juin N+1	187 (2015)	Organisme de recherche bénéficiaire
D24-2	nombre de projets accompagnés / nombre de projets identifiés	nombre de projets accompagnés par la structure ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement / nombre de projets adressés à cette structure	Juin N+1	15% Projets accompagnés : 12 Projets identifiés : 75	Organisme de recherche bénéficiaire
D24-3	Nombre de brevets déposés sur la base des travaux de recherche menés	nombre de brevets déposés à l'issue de travaux de recherche menés par l'établissement ayant fait l'objet d'un financement au titre des contrats de développement	Juin N+1	1 brevet déposé par les projets accompagnés	Organisme de recherche bénéficiaire

- Indicateur(s) proposés (s) - Etat de(s) l'indicateur(s) au 1/1/2017 - Objectifs prévus

Indicateurs d'activités suivis par la Technopole : Etat de l'indicateur à fin 2015

Nombre de rapports, publications, présentations produits par an : 187

Nombre de conventions signées par an, dont nombre de conventions de partenariat avec des acteurs de la recherche ou du monde économique : Total conventions 87, total conventions de partenariat 25

Participation ou organisation d'événements locaux (foires et salons, séminaires, visites de sites...): 50

Nombre d'articles de presse, reportages, films par an : 43

PROJET

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2021 ETAT – INTER COLLECTIVITES

ENJEU D-13 – soutien au développement économique

Opération n°VII-1: Accueil des croisiéristes en province Sud, province Nord et province des Iles Loyauté

57. Finalités et enjeux :

➤ Etat des lieux :

Le développement des escales de paquebots en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans la croissance du marché de la croisière au niveau mondial et australien en particulier. L'activité en Nouvelle-Calédonie des groupes Carnival et Royal Caribbean Cruise, leaders du marché de la croisière maritime, représente respectivement 85% et 14 % des escales sur le territoire.

Le nombre d'escales prévues en 2016 est en augmentation. Cette croissance est en partie liée au déploiement, lors de l'été austral, dans le pacifique de nouveaux navires évoluant en Asie le reste de l'année.

Dès lors, le développement de la croisière en Nouvelle-Calédonie implique une mobilisation commune du gouvernement et des provinces afin d'améliorer les infrastructures portuaires, l'organisation de l'accueil des croisiéristes et l'offre d'activités touristiques.

Si la venue des paquebots est actuellement concentrée sur Nouméa, l'île des Pins, Lifou et Maré, d'autres perspectives sont à considérer dans le nord du territoire. A ce titre, le gouvernement de la Nouvelle Calédonie a demandé au SHOM d'étudier les différentes passes à travers le récif du lagon afin de faciliter la venue des paquebots dans cette zone.

D'autre part, l'accroissement de la taille des navires nécessite la mise en place d'infrastructures portuaires adaptées. En effet, aucune des installations portuaires situées dans les îles ne permet l'accostage de plus de 4 chaloupes (nécessaire pour les paquebots ayant plus de 3000 passagers) ou d'un navire à quai.

➤ Objectifs global et spécifiques de l'opération :

Soutien au développement de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et à la réalisation ou d'infrastructures de nature à favoriser le développement touristique dans la mesure où le tourisme de croisière est un tourisme structurant qui permet le développement et la pérennité d'activités touristiques qui bénéficient aux autres formes de développement économique calédonien.

58. Présentation technique :

➤ Description de l'opération :

- Province Sud – Ile des Pins: prolongement du quai actuel permettant l'accueil de 4 chaloupes de 150 Pax chacune, conformément au besoin des compagnies de croisière pour faciliter les opérations d'embarquement / débarquement de passagers, aménagements touristiques pour l'accueil des croisiéristes (infrastructures, espaces verts, deck, sculptures, local pour les danseurs, signalisation, local pour des opérateurs, etc...), aménagement d'une gare maritime (sanitaires, snack, boutique souvenirs, zone de taxis, zones de locations de véhicules, arrêt bus...).

- Province Nord – Poum : La réalisation de 2 appontements permettant l'accueil de 4 chaloupes de 150 Pax chacune, d'une gare maritime (WC, consignes, zone de taxis, arrêt bus, snack, boutiques curios...) permettant l'accueil des croisiéristes dans des conditions optimales et d'un aménagement paysager mettant en valeur les plantes endémiques de la zone
- Province des îles : A Lifou complément de financement d'un ponton permettant l'accueil de 4 chaloupes de 150 Pax chacune

➤ Modalités de mise en œuvre :

Pour l'ensemble des travaux, une mission de maîtrise d'œuvre en conception doit être lancée, ainsi que la réalisation des études complémentaires à mener, notamment pour préciser les données naturelles à utiliser (bathymétrie, caractéristiques géotechniques de l'emplacement des pontons et du bâtiment à construire...etc)

Province Sud

- Le maître d'ouvrage est la province Sud.
- La maîtrise d'œuvre sera confiée à des prestataires privés, la direction de l'aménagement et du foncier assurant la conduite d'opération.
- Les travaux seront réalisés par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.
- Foncier : le foncier est acquis puisque l'opération est réalisée sur le domaine public maritime de la province Sud.

Province Nord

Les travaux pourraient être réalisés en en deux tranches (la première englobant les pontons, la seconde le bâtiment et l'aménagement paysager).

- Le maître d'ouvrage est la province Nord.
- La maîtrise d'œuvre sera confiée à des prestataires privés, la direction de l'aménagement et du foncier assurant la conduite d'opération.
- Les travaux seront réalisés par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.
- Foncier : le foncier est acquis puisque l'opération est réalisée sur le domaine public maritime de la province Nord.

PIL

- Le maître d'ouvrage est la province Iles Loyauté.
- La maîtrise d'œuvre sera confiée à des prestataires privés, la direction de l'aménagement et du foncier assurant la conduite d'opération.
- Les travaux seront réalisés par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

- Foncier : le foncier est acquis puisque l'opération est réalisée sur le domaine public maritime de la province Iles Loyauté.

59. Plan de financement :

- Coût total estimé: 1 000 000 000 Fcfp, dont :
 - 1) Province Sud : 400 000 000 Fcfp
 - 2) Province Nord : 400 000 000 Fcfp
 - 3) Province Iles Loyauté : 200 000 000 Fcfp
- Coût contractualisé : 1000000000 CFP
- Origine des crédits et montants : État, province Nord, province sud et province des îles
- Plan de financement sollicité

	Cout total	Part Etat		Part NC		Part PN		Part PS		Part PIL	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	8 380 000	4 190 000		419 000		1 257 000		1 257 000		1 257 000	
CFP	1 000 000 000	300 000 000	50%	300 000 000	5%	160 000 000	15%	160 000 000	15%	80 000 000	15%

60. Calendrier de réalisation :

- Echéancier physique :

Année	2017				2018				2019				2020				2021			
	T1	T2	T3	T4																
Études préalables																				
APS																				
APD																				
DCE																				
Enquête et autorisation trvx d'endigage																				
AO																				
Début des travaux																				
Travaux																				
Fin des travaux																				

- Contraintes, difficultés :

Aménagement sur le domaine public maritime de la Province Nord : le projet doit d'abord faire l'objet d'une enquête publique.

Echéancier financier prévisionnel⁴ (sur le coût contractualisé)

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
€	1 257 000	1 676 000	2 095 000	2 514 000	838 000	8 380 000
F CFP	150 000 000	200 000 000	250 000 000	300 000 000	100 000 000	1 000 000 000

61. Impacts attendus :

- Quels sont les effets attendus en termes d'emploi ?

La réalisation de ce projet prévu sur 5 ans profitera aux entreprises locales en termes d'emploi direct lors de la construction et en emplois indirect avec le développement du secteur du tourisme, et permettra la mise en valeur des gîtes et hôtels existants sur la commune.

- Quels sont les effets attendus en termes de satisfaction des usagers ?

Le projet permettra la création d'escales supplémentaires sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie pour les croisiéristes.

- Quels sont les effets attendus en termes d'environnement ?

Il sera nécessaire de limiter l'impact des ancres des navires de plus de 60 mètres sur les fonds calédoniens par la définition de points de mouillage précis obligatoires. Ces points de mouillage permettront de définir une zone de mouillage règlementée « sacrificielle » qui sera certes dégradée mais qui sera circonscrite.

L'afflux de visiteurs peut dégrader certains sites naturels et il convient par conséquent de définir un programme de suivi environnemental et de protection (zone de baignade corallienne sensible, balisage nautique de sentier sous-marin afin de protéger le corail, signalétique...)

La sensibilité environnementale sera évaluée lors des études préliminaires. Des mesures de protection seront prises durant le chantier, voire de compensation ensuite.

62. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

- Comment sera assuré l'exploitation et la maintenance de l'opération (régie, DSP...)?

La gestion de l'infrastructure sera transférée à la commune ou à une association locale.

- L'investissement va-t-il générer des ressources propres ? oui non

Si oui, préciser le pourcentage des ressources propres dans le coût d'exploitation : % A DEFINIR

- Quel sera le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement ? (coût annuel net)

Les coûts annuels de maintenance et entretien sont estimés à 10 000 000 F CFP pour les pontons, qui seront à la charge du gestionnaire.

63. Evaluation :

a) *Dispositif d'évaluation des contrats de développement 2017-2021*

- Opération relevant de l'enjeu XXXX

Grille d'indicateurs contractualisée :

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet	Nombre de touchers par les paquebots de croisières	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	A la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016 NEANT	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux	Les croisiéristes, la commune et le secteur touristique	Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet NON	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

b) *Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité (le cas échéant)*

Nombre de touchers des paquebots de croisière
